

Aujourd'hui



C2 MELLENCAMP

Le Forum réserve un accueil délectant au rocker John Mellencamp, qui ravit son auditoire avec une décennie de musique américaine.

B1 ÉCONOMIE

Télémedia Communications vend ses intérêts dans le Réseau des sports (RDS) à son partenaire, le Groupe radiotélévision JLL.

A3 MARIE-ÈVE LARIVIÈRE

La petite Marie-Eve Larivière, âgée de 11 ans, parlait beaucoup de la mort, disant espérer ne pas souffrir. Avait-elle eu une prémonition?

A8 IRAK

Au Conseil de sécurité, les États-Unis et la Grande-Bretagne mettent l'Irak en garde contre toute nouvelle «erreur de calcul».

Sommaire

Annonces classées	
immobilier.....	B10, B11, C10 à C12
merchandises.....	C12, C13
emplois.....	C13
automobiles.....	C13, C14
propositions d'affaires.....	B9
Arts et spectacles	
informations.....	C1 à C9
cinéma-horaires.....	C6, C7
radio-horaires.....	C9
Bandes dessinées.....	C10
Bridge.....	C13
Décès.....	C15
Économie.....	B1, B4 à B9
Editorial.....	B2
Êtes-vous observateur?.....	B10
Feuilleton.....	C11
Horoscope.....	B11
Informations nationales.....	A6
Le monde.....	A8
Loteries — résultats.....	A5
Mots croisés.....	C13
«Mot mystère».....	C11
Sport.....	
Chantal Gilbert.....	page 5

O CANADA...
O QUÉBEC
Ô MORDECAI

AU FAIT M. RICHIER,
PAS LA PEINE DE
TRADUIRE VOTRE
LIVRE EN FRANÇAIS.
PERSONNE NE SAIT
LIRE DANS LA TRIBU.



Meech 2: les provinces ont peu évolué

Mais elles forcent Joe Clark à repousser d'un mois le dépôt de ses offres

PHILIPPE DUBUISSON
et GILLES PAQUIN
du bureau de La Presse

Ottawa

Déjà désapprouvé par l'Assemblée nationale du Québec, le rapport du comité Beaudoin-Dobbie a été sévèrement critiqué sur de nombreux fronts par plusieurs provinces anglophones, hier, à l'ouverture de la conférence constitutionnelle qui se tenait dans la capitale fédérale.

Cette première réunion fédérale-provinciale sur la constitution depuis l'échec de l'accord du lac Meech, il y a 21 mois, a surtout démontré le peu de progrès réali-

sé pour dégager un consensus au Canada anglais sur le renouvellement de la fédération. Le partage des pouvoirs et la réforme du Sénat représentent toujours les principales pierres d'achoppement.

Devant cet état de fait, le ministre des Affaires constitutionnelles, Joe Clark, a souscrit à la proposition du premier ministre de l'Ontario, Bob Rae, de repousser à la fin de mai le dépôt des offres fédérales. Ce dernier s'opposait à ce qu'Ottawa agisse seul sous prétexte de délais trop courts.

«Vous n'avez pas le mandat de parler au nom des provinces», a

prévenu M. Rae d'entrée de jeu, appuyé par plusieurs de ses collègues.

Ottawa a ainsi fait sienne la proposition avancée par l'Ontario de créer quatre groupes de travail formés de ministres et de fonctionnaires des différents gouvernements. Ceux-ci auront pour tâche de définir en commun le projet de réforme constitutionnelle qui sera présenté au Québec.

Toutefois, même si la nouvelle échéance est repoussée d'un mois, le premier ministre Clyde Wells de Terre-Neuve affirme qu'il sera «très difficile» de dégager un consensus. «Il faut que ce projet

soit acceptable à toutes les provinces et non seulement au Québec», a-t-il dit, souhaitant que la population canadienne soit appelée à trancher par voie référendaire.

Le fossé qui sépare le Québec des provinces anglophones sur le partage des compétences demeure toujours aussi large. Pour sa part, le gouvernement Bourassa estime que ce chapitre du rapport Beaudoin-Dobbie traduit un «réflexe de dominateur» des fédéraux. Mais pour Terre-Neuve et le Manitoba, notamment, les propositions du comité parlementaire risquent de conduire à l'affaiblissement du gouvernement central.

«Nous ne voulons pas d'un gouvernement fédéral réduit à un rôle de bureau de poste. Nous voulons plus qu'un partenaire fédéral passif», déclare à ce sujet le ministre des Affaires constitutionnelles du Manitoba, James McCrae.

Clyde Wells rejette également les propositions du comité Beaudoin-Dobbie visant à permettre la délégation de pouvoirs entre Ottawa et une province, ce qui pourrait mener à un statut particulier pour le Québec. «Avec le

VOIR PROVINCES EN A2

■ Parizeau craint pour le référendum prévu à la Loi 150. Page A 6

Baisse de 4% des primes d'assurance automobile

LAURIER CLOUTIER

À la surprise de plusieurs, John Harbour, président de la Société de portefeuille du Groupe Desjardins, a déclaré hier qu'il envisage une baisse prochaine «de quatre à cinq p. cent» des primes d'assurance auto, malgré les records de vols dans ce secteur. De son côté, Groupe Commerce vient d'aviser ses courtiers qu'il sabre de quatre p. cent sa tarification dans l'automobile, a appris La Presse.

Or, Commerce et Desjardins influencent grandement l'industrie de l'assurance générale car ils en constituent les leaders. Le numéro trois d'ailleurs, La Laurentienne, prévoit pour l'instant la stabilité de ses prix mais n'écartera pas que la concurrence lui force la main!

«C'est en marche depuis le premier mars», confirme Yves Brouillette, président du Groupe Commerce. «Dans certaines régions comme Portneuf, la baisse dépasse quatre p. cent».

John Harbour prévoit «une bonne année» dans l'assurance générale, même si l'industrie a terminé 1991 au point mort. «Dans l'automobile, le Groupe Desjardins affiche déjà des profits techniques. Si nos tarifs changent, ils baisseront, et de quatre à cinq p. cent. Ils resteront stables ou reculeront si l'habitation se rétablit. On attend le signal de l'habitation avant de bouger dans les primes d'auto».

Or, depuis au moins deux mois, la revente de maisons reprend de la vigueur. «C'est un indice précurseur mais la reprise ne s'est pas traduite encore par une chute des incendies criminels et des vols par effraction résidentiels. Selon nous, la récession fait toujours rage dans l'habitation, qui frise la rechute temporaire. Si bien qu'au lieu de cinq incendies par 10 000 immeubles, on en accuse toujours de 12 à 14. Dans l'auto par contre, la récession a fait diminuer le trafic et les accidents. Et les vols devraient s'atténuer d'ici un an.»

À La Laurentienne, Daniel Demers préférerait maintenir sa tarification mais n'écartera pas une guerre de prix. «On s'interroge parce que des concurrents bougent».

Ce vice-président du troisième assureur général du Québec s'avoue surpris que des sociétés qui n'ont pas encaissé «des profits excessifs l'an dernier, coupent les prix à ce moment-ci. Si Québec étend sa TVQ aux coûts de la main-d'œuvre, le premier juillet prochain, les frais des assureurs vont augmenter de quatre p. cent lors d'accidents».

La Laurentienne se fait tirer l'oreille après avoir pourtant augmenté ses tarifs de quatre p. cent en 90 et de huit p. cent l'an dernier, avec la TPS, dans un marché très concurrentiel. De 83 à 90, les primes n'avaient pas bougé dans l'industrie.

Le Groupe Desjardins a fortement bousculé le marché l'an dernier avec sa nouvelle assurance directe vendue par le réseau des caisses Desjardins.

Alors que plusieurs lui prédisaient un échec retentissant, Desjardins a créé 1000 emplois, et porté ses effectifs à 1500. M. Harbour affirme en outre avoir pris le leadership de l'assurance auto particuliers au Québec, grâce à son nouveau produit dans les caisses. Il affiche 295 millions de pri-

VOIR AUTO EN A2

DES COLLISIONS EN SÉRIE SUR LA 20



Dix personnes ont été blessées, dont trois gravement, lors d'un carambolage survenu hier matin sur l'autoroute Jean-Lesage en direction de Québec, entre Saint-Hyacinthe et Drummondville. Plus de 15 véhicules ont été impliqués dans cet accident, qui aurait été causé par la mauvaise visibilité, mais aussi par la présence d'automobilistes qui s'étaient arrêtés pour regarder un accident survenu de l'autre côté de la route. Nos informations en A 5

Le stade restera couvert tout l'été

PIERRE GINGRAS

Veillée, déchirée, recousue, décriée, la toile du stade olympique n'en risque pas moins de rester en place durant une autre année, peut-être encore durant deux ou trois ans, a confié hier le président de la Régie des installations olympiques, Pierre Bibeau.

S'appuyant sur le rapport déposé l'automne dernier par la firme SNC-Lavalin, le pdg de la RIO fait valoir que dans son état actuel, la toile ne présente aucun danger pour le public.

«Il n'est pas question que le conseil d'administration de la régie prenne quelque risque que ce soit au sujet de la sécurité du public. Il a été démontré que si la toile pouvait se déchirer à nouveau, il n'y a aucun danger que des morceaux

de kevlar tombent sur les amateurs qui seraient présents au stade.»

Selon M. Bibeau, la décision de laisser la toile en place n'est pas encore prise mais il y a de fortes probabilités qu'on en arrive à cette solution. «Nous aurons beaucoup de difficultés à justifier des dépenses additionnelles de quelques millions auprès du gouvernement pour renforcer la toiture alors qu'il est impossible de garantir qu'elle ne se déchirera pas à nouveau», a-t-il mentionné.

La toile resterait donc en place de façon presque permanente; tout au plus regagnerait-elle sa niche durant de brèves périodes, en cas de grandes chaleurs ou encore en prévision de grands vents. La gestion de la toile se fera dorénavant sur une base quotidienne, précise-t-on à la RIO. On écarte par ailleurs la solution de laisser la toile dans la niche du-

rant des semaines en raison de son usure prématurée lorsqu'elle est repliée.

C'est en avril que le comité international d'experts mandaté pour la RIO doit rendre son rapport sur une solution visant à résoudre de façon permanente les problèmes de toiture du stade. Le fait de laisser la toile en place un certain temps permettrait donc de prendre une décision éclairée quant à l'avenir du toit olympique, dit-on.

À la RIO, on explique que la jupe d'étanchéité qui comble l'espace entre la toile et l'anneau technique (ce qui retient la chaleur à l'intérieur du stade durant la saison froide), serait retirée ce printemps comme ce fut le cas au cours des années précédentes.

Quant à la toile blanche qui double la

VOIR STADE EN A2

Au tour des autochtones d'avoir leur week-end politique

MARIE-CLAUDE LORTIE
du bureau de La Presse

Ottawa

Convoquée en catastrophe après moult tergiversations, la sixième conférence constitutionnelle sur les questions autochtones s'ouvre finalement ce midi à Ottawa.

La rencontre, qui ne peut plus comme les précédentes inspirer le rapport du comité Beaudoin-Dobbie, déjà déposé, a néanmoins été organisée selon les mêmes principes et prendra une forme semblable aux conférences de Halifax, Vancouver, Calgary, Toronto et Montréal. Le maître d'œuvre est d'ailleurs une fois de plus le secrétaire général gouvernemental spécial présidé par le sous-ministre Arthur Kroeger, en collaboration

cette fois avec les organismes nationaux autochtones.

On s'attend à ce que les résultats des discussions du week-end, qui risquent d'illustrer les convergences mais aussi de nombreuses différences entre les demandes des divers groupes autochtones — les femmes en particulier, qui craignent de perdre la protection de la Charte — apportent de l'eau au moulin des discussions constitutionnelles intergouvernementales enclenchées hier à Ottawa.

Beaucoup de participants auront déjà été maintes fois entendus à toutes les conférences précédentes. Par exemple, parmi les rares voix fédéralistes québécoises, on entendra encore les Gyslain Dufour et Claude Beauchamp, fideles au poste.

La rencontre, coprésidée par le



premier ministre libéral de l'Île-du-Prince-Édouard, Joe Ghiz, et Mary Simon, d'Inuit Tapirisat du Canada, réunira 192 participants réunis en plénières et en ateliers dans les immeubles du parlement.

Chacune des organisations autochtones y enverra 23 délégués, soit l'Assemblée des premières nations qui représente les quel-

que 600 000 «Indiens» vivant dans des réserves; le Conseil national des autochtones du Canada qui parle au nom des 500 000 «Indiens» sans statut, les «Indiens» vivant hors des réserves et des métis; le Conseil national des métis; Inuit Tapirisat du Canada, qui représente les 32 000 Inuit vivant dans le nord du pays.

Le gouvernement fédéral, de son côté, a en tout 92 envoyés, dont 12 représentants des provinces. Le gouvernement du Québec n'enverra pas de participants, mais plutôt un observateur qui n'avait pas encore été choisi hier en fin de journée.

En outre, 12 députés et sénateurs seront présents, dont le sénateur Gerald Beaudoin et la députée Dorothy Dobbie, coprésidents du comité parlementaire mixte sur le renouvellement du

Canada, dont le rapport a recommandé la reconnaissance des droits «inhérents» des autochtones à l'autonomie gouvernementale.

Ensuite, le gouvernement a choisi 40 participants membres de groupes de pression, professeurs et autres piliers de l'industrie constitutionnelle.

Toutefois, parmi eux se retrouveront aussi cinq femmes autochtones, membres de l'Association des femmes autochtones du Canada, qui s'est plainte récemment de ne pas voir ses membres invitées par certains organismes autochtones nationaux. Le gouvernement

VOIR CONFERENCE EN A2

■ Le sénateur Gerald Beaudoin explique le contenu de son rapport. Page B 3

SAMEDI DANS LA PRESSE

CANCER : LE TUEUR INVISIBLE. Le cancer fait peur à juste titre. Quand on sait qu'un Canadien sur trois souffrira de cancer au cours de sa vie et que 57 000 personnes en sont décédées l'an dernier, on a raison de craindre cette terrible maladie. Comment réagiriez-vous, par exemple, si on vous annonçait un bon matin que vous êtes atteint d'un cancer du poumon? Dans une série d'articles qui débute samedi dans *La Presse*, la journaliste Martha Gagnon vous fera découvrir la vie tourmentée de ces personnes qui ont décidé de se battre pour gagner le décathlon de la survie, et de ces autres qui, de guerre lasse, se sont résignées à attendre la mort. Un reportage extrêmement touchant et troublant intitulé «Cancer : le tueur invisible». A ne pas manquer à compter de samedi dans *La Presse*.



THERÈSE CASGRAIN. Mme Thérèse Casgrain a joué un rôle clé dans toutes les grandes luttes des femmes québécoises pendant 60 ans : droit de vote, droits civils, allocations familiales, etc. Issue de la grande bourgeoisie montrealaise, elle a choisi de mettre son immense énergie au service des femmes et des démunis. Le sixième des Colloques sur les leaders politiques du Québec contemporain, organisé par l'Université du Québec à Montréal, se penche les 20, 21 et 22 mars prochains sur la carrière de Mme Casgrain. A cette occasion, *La Presse* publie demain un cahier spécial fascinant sur celle qui se décrivait elle-même comme une «infatigable busy body».

Agressions sexuelles sur les enfants de sa concubine

Presse Canadienne
QUÉBEC

■ Un individu de 52 ans, de Saint-Pierre-de-Broughton, a été mis en accusation, hier, à Québec, relativement à de multiples agressions sexuelles et des voies de fait avec lésions sur les enfants de sa concubine.

Les actes reprochés au quinquagénaire auraient été commis entre 1975 et 1978. Les victimes, deux fillettes et un garçon, avaient à l'époque entre trois et 14 ans.

Au total, 31 chefs d'accusation ont été portés contre le prévenu pour des crimes commis successivement à Québec, à l'île d'Orléans, à Saint-Isidore-de-Beauce et à Thetford Mines.

En plus des multiples accusa-

tions de voies de fait, d'agression sexuelle (attentat à la pudeur à l'époque) et de grossière indécence, on retrouve une accusation d'inceste par le jeu de la complicité.

Selon les explications du procureur de la Couronne, Me Robert Parrot, l'accusé aurait obligé le fils de sa concubine, alors âgé de 13 ans, à avoir une relation sexuelle avec la mère.

Au sujet des sévices qui auraient été imposés aux victimes, Me Parrot a parlé de corrections administrées avec un fouet de cheval et avec une ceinture. L'homme aurait également frappé les enfants à coups de poing.

Selon l'agent Réal Ouellet, de la Sûreté du Québec, ce sont les trois victimes qui ont décidé de porter plainte.



Une famille est évacuée en chaloupe à Sainte-Brigitte-de-Laval, inondée par la rivière Montmorency. D'autres ont dû quitter l'île Enchanteresse en hélicoptère.

PHOTO PRESSE CANADIENNE

Cinquante personnes sont évacuées de leur île submergée par la Montmorency

Presse Canadienne
QUÉBEC

■ La rivière Montmorency est sortie subitement de son lit, hier, pour submerger presque complètement la petite île Enchanteresse, à Sainte-Brigitte-de-Laval, au nord de Québec, entraînant l'évacuation, parfois dramatique, d'une cinquantaine de personnes, dont plusieurs enfants.

«J'ai été élevée ici et une inondation comme ça, c'est la première fois que je vois ça», a déclaré France Riverin, qui a patienté longuement, en compagnie d'une voisine et de sa fillette de 13 mois, avant d'être secourue de peine et de misère, à travers les glaces, par des pompiers de Sainte-Brigitte-de-Laval et de Beauport.

À leur arrivée sur le pont de l'île, la petite Emilie, qui pleurait à chaudes larmes dans les bras de sa mère, ainsi qu'un pompier, trempé après s'être jeté à l'eau pour tirer l'embarcation, ont été conduits à l'hôpital de l'Enfant-

Jésus afin d'y traiter des débuts d'engelures. Leur état n'inspire toutefois aucune crainte, tout comme celui de trois autres personnes transportées par ambulance au même endroit.

La soixantaine de familles qui résident toute l'année dans l'île Enchanteresse étaient pour la plupart encore au lit lorsque la rivière Montmorency s'est révélée. Vers 7 h, plusieurs citoyens ne cachaient plus leur inquiétude en voyant le niveau de l'eau monter à moins d'un mètre du pont. Quelques minutes plus tard, l'eau envahissait en un temps record les chemins et les sous-sols, atteignant à certains endroits trois mètres.

Mario Vallée, un entrepreneur de Sainte-Brigitte-de-Laval, a passé une heure sur son excavatrice, trempé jusqu'aux os par un froid mordant, après avoir tenté de secourir quelques sinistrés. «J'étais débarqué de mon véhicule afin d'alerter les gens et c'est à ce moment que l'embarcation s'est formée. C'est arrivé soudainement. J'ai donc nagé à travers les glaces

pour me rendre jusqu'à mon excavatrice», a expliqué M. Vallée.

«Maintenant, il faut que je me débrouille pour aller récupérer ma pépée. Surtout qu'on annonce très froid pour les prochaines heures», a-t-il ajouté, en regardant son engin immobilisé dans plus d'un mètre et demi d'eau.

La deuxième vague de sauvetages s'est mise en branle vers 10 h 30, avec l'arrivée tant attendue d'un Zodiac de la Sûreté du Québec. Son utilisation fut toutefois de courte durée car l'hélice du moteur devait se briser quelques minutes plus tard. L'embarcation a toutefois permis de ramener à bon port Yves Lambert qui s'était réfugié sur le toit de sa résidence avec... ses deux gros chiens blancs et son chat.

Ce n'est finalement que sur l'heure du midi, trois heures après que la municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval eut communiqué avec la Sécurité civile pour obtenir des renforts, que la troisième et dernière vague de sauvetages a été déclenchée.

Deux hélicoptères de la Sûreté du Québec et un troisième des Forces armées canadiennes ont rescapé une cinquantaine de personnes restées prisonnières dans leur demeure. L'appareil de la SQ a atterri dans les endroits accessibles de l'île pour déposer ensuite les sinistrés à la porte de l'école Le Trident, de Sainte-Brigitte-de-Laval, environ cinq kilomètres plus loin, où avait été mis sur pied un centre provisoire de secours.

Afin d'éviter des sensations fortes additionnelles à des personnes déjà passablement secouées, les secouristes de la base de Valcartier, munis de leur nacelle aérienne, ont jugé préférable de venir déposer les rescapés sur le pont de l'île.

«Je me suis fermé les deux yeux et je me les ai rouverts une fois rendu sur le pont. C'est pas trop bon pour mon cœur tout ça...», a déclaré Jean-Louis Mercier, qui est demeuré dans son automobile pendant deux heures après avoir tenté de fuir à bord de son véhicule.

SUITE DE LA UNE

PROVINCES

Meech 2: les provinces ont peu évolué

temps, nous craignons que cette recommandation n'engendre au pays une incroyable mosaïque de compétences législatives incohérentes», a-t-il dit.

La réforme du Sénat représente un autre enjeu important dans les présentes négociations. Trois provinces — Terre-Neuve, l'Alberta et le Manitoba — ne veulent se contenter de rien de moins qu'un Sénat triple-E, soit élu, plus efficace et comportant un nombre égal de sièges pour chacune d'entre elles.

«La réforme du Sénat proposée par ce rapport est à deux doigts de l'insulte», a déclaré sans ambages le premier ministre de Terre-Neuve, qui a fait siens les propos tenus un peu plus tôt par le ministre des Affaires intergouvernementales de l'Alberta, James Horsman.

La Saskatchewan et la Colombie-Britannique ont aussi ajouté leurs voix pour réclamer une réforme beaucoup plus radicale du Sénat que celle proposée par le comité parlementaire fédéral. Elles n'ont toutefois pas exigé la formule triple-E.

Le rapport du comité parlementaire fédéral, qualifié de proposition «la plus généreuse envers les provinces depuis 125 ans», a aussi été décrié par plusieurs provinces moins nanties pour ses lacunes sur le plan économique. La Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et la Saskatchewan souhaitent un engagement plus ferme de la fédération envers la réduction des disparités économiques régionales.

Après avoir ouvert la séance en matinée par des discours télévisés où la majorité des participants se sont campés dans des positions déjà articulées, les discussions se sont poursuivies à huis clos en après-midi. Il s'agissait d'une rencontre des ministres responsables des affaires constitutionnelles, poste également détenu par le premier ministre dans le cas de l'Ontario, de la Nouvelle-Écosse, de Terre-Neuve et de l'Île-du-Prince-Édouard.

Si certaines provinces telles que le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard se sont montrées ouvertes aux revendications du Québec, acceptant de lui reconnaître des compétences particulières, d'autres se rebiffent. Ainsi, pour Clyde Wells, il faudrait circonscrire davantage la notion de la société distincte.

Pour éviter que celle-ci ne soit interprétée comme l'octroi d'un statut législatif spécial, il suggère de réaffirmer le principe de l'égalité des provinces.

Invités à participer à la séance publique de cette conférence, les leaders des principaux groupes autochtones ont obtenu, avec l'appui du premier ministre Rae, de participer à l'ensemble des réunions constitutionnelles. Jus qu'à présent, Ottawa avait prévu les inviter uniquement lorsque directement concernés.

Certains chefs autochtones ont affirmé qu'il s'agissait là d'une victoire historique, Ottawa et les provinces comprenant finalement qu'ils ne pouvaient plus prendre de décisions en leur absence.

«Nous croyons qu'il est beaucoup plus facile d'influencer les décisions en travaillant de l'intérieur qu'en tentant de gagner des faveurs en abattant les murs qu'on a construits autour de vous», a déclaré le chef de l'Assemblée des premières nations, Ovide Mercredi.

Tout en se disant satisfait du déroulement de la journée, il a ajouté que le plus difficile demeurerait à faire en ce qui trait à la reconnaissance de leurs droits.

STADE

Le stade restera couvert tout l'été

toile olympique à l'intérieur du stade et lui sert d'isolant, elle serait enlevée du 15 juin au 15 août en raison de la chaleur estivale. Si la température à l'intérieur devient trop élevée, on remontera la toile dans la niche durant un certain temps, quelques jours si nécessaire. La climatisation du stade est aussi une avenue qui pourrait être envisagée, surtout si le comité international propose une toiture permanente.

M. Bibeau se dit conscient que la toile risque de déchirer au cours de l'été mais est prêt à courir le risque. «Si nous n'avons pas de pépins majeurs, la toile sera en place pour l'hiver prochain».

Au cabinet du ministre responsable de la RIO, André Vallerand, on est averti de commentaires sur les solutions envisagées par la région. On indique seulement que le 20 février, le ministre avait écrit à M. Bibeau pour lui rappeler que la firme SNC avait suggéré de renforcer la toile pour réduire le risque de déchirure et qu'il attendait les décisions du conseil d'administration à ce sujet.

Par ailleurs, M. Bibeau a mentionné que la présence de la double toile blanche pose des problèmes aux joueurs des Expos. En effet, la couleur vive du tissu nuit aux joueurs lorsqu'ils doivent saisir les balles au vol.

La RIO procède à des tests depuis quelques jours afin de changer la situation à l'aide de projecteurs spéciaux, une solution adoptée avec succès au Metrodome de Minneapolis. Le cas échéant, on parle de peindre cette toile d'une couleur plus appropriée.

«Ne serait-il pas plus simple et moins coûteux de jouer avec des balles de baseball d'une couleur différente du blanc, du moins à Montréal?» a-t-on demandé à M. Bibeau. «Nous avons songé à cette solution. Mais la Ligue nationale de baseball est tellement conservatrice qu'elle préférerait démanteler la franchise des Expos plutôt que de changer la couleur des balles», dit-il.

Joint aux bureaux des Expos à West Palm Beach, Claude Brochu, président du club, a indiqué qu'il était très satisfait de la solution envisagée par la RIO au sujet de la toile. Quant à la couleur des balles, «il ne saurait en être question», a-t-il dit sur un ton ferme.

CONFÉRENCE

Au tour des autochtones d'avoir leur week-end politique

a donc décidé de les inviter lui-même.

Celui-ci a d'ailleurs aussi accordé le statut d'observateur à quatre autres membres de cette association qui a déjà fait savoir publiquement qu'elle craignait que l'autonomie gouvernementale autochtone ne fasse perdre aux femmes autochtones la protection de la Charte canadienne des droits et libertés.

Finalement, comme à l'habitude, une délégation de 28 «citoyens ordinaires», choisis lors du tirage constitutionnel, viendront compléter le portrait.

Cette conférence cherchera à établir des consensus sur les différents aspects des questions constitutionnelles soulevées par les autochtones. D'abord, il sera question de leurs droits «inhérents» à l'autonomie gouvernementale. Comment peut-on reconnaître ce droit et comment pourra-t-il ensuite être mis en application pour que les autochtones puissent bâtir leur troisième ordre de gouvernement?

On parlera aussi du statut actuel des autochtones, des responsabilités des gouvernements à leur égard et comment tout cela s'imbrique dans le contexte de réforme constitutionnelle.

Il sera également question de la reconnaissance constitutionnelle du caractère historique de la présence autochtone au Canada.

Il est probable que, comme à l'habitude, le ministre responsable des Affaires constitutionnelles, Joe Clark, prononcera un discours à l'issue de la première journée de discussion, ce soir donc. Mais, hier en fin de journée, rien n'avait encore été confirmé.

AUTO

Baisse de 4% des primes d'assurance auto

venant des particuliers sur son chiffre d'affaires de 320 millions, contre 270 millions dans ce secteur, dit-il, sur des revenus totaux de 340 millions pour le Groupe Commerce, jusqu'ici en tête.

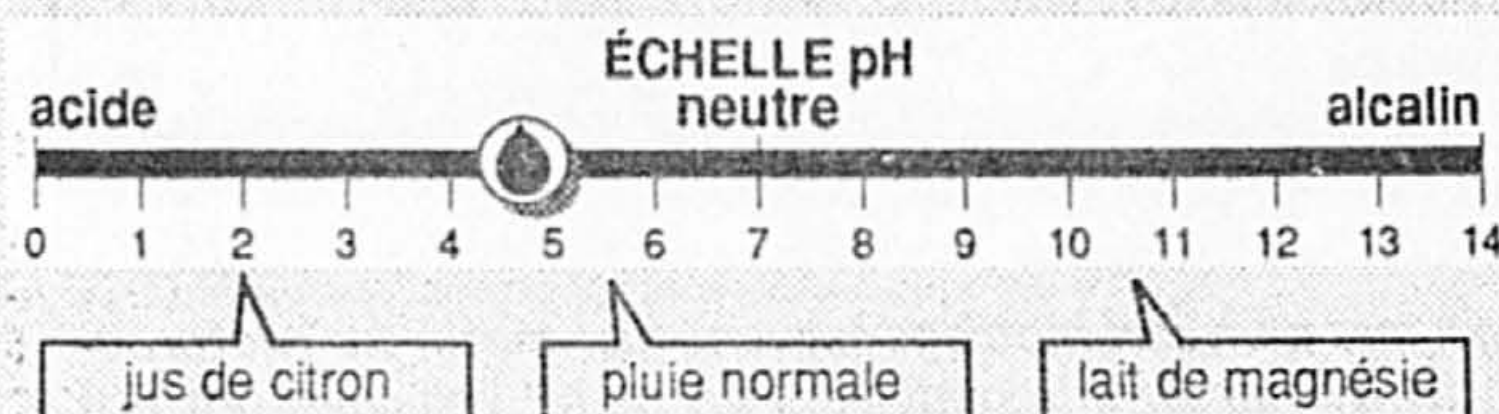
Mais Yves Brouillette conteste. Les statistiques officielles, réplique-t-il, lui donnent 300 millions dans l'habitation et l'auto et «nos profits s'élèvent à 29,5 millions, contre 3,5 millions chez Desjardins. Mais je reconnais que c'est un concurrent de taille».

Où donner de son sang

■ Aujourd'hui, la Croix-Rouge attend les donneurs aux endroits suivants

- à Montréal : Centre des donneurs de sang, 2991 est, rue Sherbrooke, de 9 h à 18 h;
- à Montréal : Université McGill, Faculté de médecine, édifice des Sciences médicales McIntyre, 6^e étage, 3655, rue Drummond, de 10 h à 17 h 30;
- à Montréal : Centre commercial Domaine, rue Sherbrooke (angle Langelier), de 14 h 30 à 20 h 30;
- à Saint-Pierre : école Martin-Bélanger, 29, 2^e Avenue, de 15 h à 20 h 30;
- à Hull : CHOR-radio, 9^e étage, 116, boul. Lionel-Emond, de 10 h 30 à 17 h.

INDICE DE L'ACIDITÉ DES PRÉCIPITATIONS du 11 mars 1992



(4,7) 8 fois plus acide que des précipitations normales
Le tableau ci-contre que *La Presse* publie au lendemain des dernières précipitations tombées sur Montréal indique le degré d'acidité de la dernière averse de neige ou de pluie. Le degré d'acidité de l'eau est mesuré par l'échelle pH, graduée de 0 à 14. Le pH 7 est neutre. Fait à noter, le sud du Québec reçoit des précipitations dont le pH moyen annuel est de 4,3 à 4,4. C'est dire que ce niveau d'acidité est d'environ 20 fois supérieur à la normale.

Infographie La Presse

La Quotidienne
tirage d'hier

à trois chiffres
à quatre chiffres

650
2979

ABONNEMENT	285-6911	REDACTION	285-7070
Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7 h à 17 h 30, samedi et dimanche de 7 h à 11 h		ANNONCES CLASSÉES	
		Commandes ou corrections	
		lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30	285-7111
PROMOTION	285-7100	GRANDES ANNONCES	
		Détailants	285-7202
COMPTABILITÉ		National, Télé+	285-7306
Grandes annonces	285-6892	Vacances, Voyages	285-7265
Annonces classées	285-6900	Carrières et professions, nominations	285-7320

La Presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTÉE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de LA PRESSE et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe».

Enregistrement : numéro 1400-Port de retour garanti.
(USPS003692) Champlain, N.Y. 12919-1518.

RENSEIGNEMENTS 285-7272



VENDREDI
13 MARS 1992

11-5-01

Florita? CKOI?
CKOI? quoi?
CKOI dans La Presse?

Pour le savoir, écoutez "YÉ TROP D'BONNE HEURE!"
À chaque jour, à 7 h 25, courez la chance de gagner

UN VOYAGE POUR DEUX À VARADERO, CUBA

La Presse

CKOI
96.9 FM

cuba

jet
vacances

PROM 5-3

Trois millions pour les bureaux du maire et du comité exécutif

GILLES GAUTHIER

■ Il en coûtera vraisemblablement trois millions de dollars pour l'aménagement des nouveaux bureaux du maire Jean Doré et de son entourage, des membres du comité exécutif et du secrétaire général de la Ville, qui seront situés aux quatrième et troisième étage de l'hôtel de ville de Montréal.

Un appel d'offres a été lancé pour l'exécution de ces travaux et les enveloppes des soumissionnaires seront ouvertes mercredi prochain.

Le quatrième étage logera le comité exécutif et le nouveau bureau du maire, qui donne sur la fameuse fenêtre de plus de 300 000 \$, aura une largeur d'environ dix mètres et comprendra une salle d'eau avec toilette et douche.

La présidente du comité exécutif, Mme Léa Cousineau, et son vice-président John Gardiner, occuperont les bureaux des coins nord-ouest et nord-est de l'étage et chacun aura sa salle de toilette privée.

Le secrétaire général, M. Pierre LeFrançois, et une partie de ses fonctionnaires s'installeront au troisième, où sera également située la nouvelle salle de réunion du comité exécutif.

La facture ne comprend pas, notamment, les fenêtres en acajou déjà installées sur les deux étages (178 000 \$), celle du bureau du maire en maçonnerie de pierre taillée, la refecton des vastes puits de lumière qui permettront l'éclairage naturel d'une partie du quatrième étage. On donne l'assurance que les meubles actuels des membres du comité exécutif seront déménagés

dans les nouveaux bureaux, qu'ils à les rafraîchir dans les ateliers municipaux.

L'appel d'offres prévoit entre autres l'aménagement des cloisons pour délimiter les bureaux, des travaux de plomberie, électricité, chauffage, ventilation, climatisation, et la pose des tapis ou des planchers de bois, l'installation de systèmes audio-visuels et d'avertisseurs d'incendie et d'intrusion, etc.

Selon un des architectes qui s'occupent des rénovations de l'hôtel de ville, les soumissions devraient s'établir aux alentours de trois millions.

Les locaux du quatrième étage devront être prêts «cent jours après l'ordre de débiter les travaux». Outre les sept membres du comité exécutif, dont le maire, il logera le chef de cabinet de ce dernier et ses deux adjoints, la conseillère municipale associée au maire, cinq conseillers adjoints, une dizaine d'attachés politiques et le personnel de soutien.

L'aménagement des nouveaux bureaux s'inscrit dans le budget de 23 millions \$ qui a été prévu jusqu'à maintenant pour la rénovation et le réaménagement de l'hôtel de ville.

Les devis présentés aux soumissionnaires précisent que la cloison et la porte de la douche du maire seront en verre et aluminium de couleur noire, de marque «Spartan» et de modèle «Alumax» ou l'équivalent, et qu'ils devront installer deux porte-savons avec coupe cristalline, deux porte-peignoirs, trois porte-serviettes, etc.

Huit caméras de télévision en circuit fermé surveilleront les accès aux deux étages et huit détecteurs de mouvement vidéo numériques seront également installés.



Le père de Marie-Eve avait peine à marcher à la sortie de l'église de Saint-Polycarpe hier tant la mort de sa fille l'a bouleversé.

PHOTOS PAUL-HENRI TALBOT, La Presse

Marie-Eve avait prédit sa mort

ANDRÉ CÉDILOT

■ Amoureuse de l'écriture et du théâtre, la petite Marie-Eve Lari-vière, 11 ans, assassinée samedi soir à Laval, avait-elle prévu le dernier acte de sa courte vie?

Selon des collègues de travail de la mère rencontrés aux funérailles, hier à Saint-Polycarpe, la fillette parlait beaucoup de la mort et craignait elle-même de mourir.

D'après une commissaire d'école, la mère de Marie-Eve lui aurait confié à plusieurs reprises que sa fille posait des questions sur la mort depuis un an. «Elle disait qu'elle ne voulait pas souffrir.»

Un autre collègue confirme que la mère a aussi discuté avec lui des interrogations de l'enfant qui prennent aujourd'hui une dimension particulièrement troublante. «C'est comme si elle avait prédit sa mort.»

Durant la cérémonie religieuse à laquelle assistait environ 300 personnes, son professeur, Robert Lavoie, de l'école Sacré-Coeur, a décrit Marie-Eve comme étant une fille perspicace, énergique, qui «voulait tout savoir et s'était fixé des buts à atteindre». En plus d'aimer le théâtre, de faire de l'improvisation, elle écrivait un livre.

«C'est pénible de savoir qu'elle n'a fait que passer», a-t-il dit, la gorge serrée, rappelant du même souffle les longues conversations qu'il avait eues avec elle et sa meilleure amie Cathy, qui avaient toutes deux la responsabilité de nettoyer les tableaux à la fin des journées de cours. «Je devais parfois les expulser pour qu'elles ne ratent pas l'autobus.»

La célébration s'est déroulée dans la simplicité et, comme il fallait s'y attendre, dans un climat de profonde tristesse. L'émotion a atteint son comble quand Fannie Pilon, une compagne de classe de Marie-Eve, a terminé son éloge en lançant d'une voix faible: «Le bonheur qui émanait de toi restera gravé dans notre mémoire. On t'aime Marie-Eve.»

À la sortie de l'église du petit cercueil blanc, les scènes étaient déchirantes: le père avait peine à marcher tellement la douleur était profonde, partout des enfants et des adultes en larmes s'enlaçaient, une vieille femme pleurait à chaudes larmes en regardant passer le cortège par la fenêtre de sa maison. Tout le village de Saint-Polycarpe était en deuil...

Dans son homélie, le célébrant, l'abbé Lucien Léger, qui remplaçait le curé de la paroisse parti en vacances, a dit avoir beaucoup de difficultés à se retenir pour décrire l'individu qui a commis un geste aussi sordide.

«La mort de Marie-Eve nous apparaît encore plus cruelle à cause des circonstances dans lesquelles elle s'est produite. Elle laisse dans nos cœurs des cicatrices encore plus profondes», a souligné le prêtre retraité.

Entre-temps, la police de Laval a confirmé, hier, dans un communiqué, que Marie-Eve avait été agressée sexuellement et étranglée avec un cordon quelconque avant d'être abandonnée en bordure d'une voie ferrée, près des boulevard Saint-Martin et Industriel.

L'endroit où l'on a retrouvé son corps inerte, dimanche matin, est situé à environ huit km de la maison où elle était en visite, dans le quartier Saint-Vincent-de-Paul. Elle s'était perdue la veille en se rendant acheter du pain dans un dépanneur.

Des équipes de policiers se relaient jour et nuit depuis le début de la semaine pour tenter de retracer l'assassin. «Plus de 400 personnes ont été rencontrées jusqu'à maintenant, mais rien de tangible n'est ressorti. Il reste beaucoup de vérifications à faire encore», a indiqué un porte-parole, Laurent Girouard.

Hier, la police de Laval a aussi mis un numéro de téléphone unique — 662-4154 — à la disposition des personnes qui pourraient leur fournir des informations au sujet de cette pénible histoire. Un bienfaiteur anonyme a par ailleurs ajouté 1 500 \$ à l'offre de récompense de 3 000 \$ déjà offerte par l'organisme Jeunesse au Soleil (Sun Youth).

STCUM: 17 millions pour redonner au transport en commun son lustre d'antan

PIERRE BELLEMARE

■ Les maires de l'île de Montréal ont consenti 17 millions pour permettre à la Société de transport de la CUM (STCUM) d'appliquer son plan de relance destiné essentiellement à freiner l'hémorragie qui, depuis une décennie, se traduit par une importante perte de clientèle.

Comme l'indiquait hier le président du conseil d'administration de la STCUM, M. Robert Perreault, la somme peut paraître relativement insignifiante, d'autant plus que l'objectif est d'augmenter le nombre de déplacements de 20 millions — quatre p. cent — d'ici à 1996, ce nombre se situant présentement à environ un million par jour.



Robert Perreault dans le financement du transport en commun.

Le plan de relance, centré autour de messages publicitaires percutants et assorti de nouveaux services à la clientèle — ajout de plusieurs voies réservées aux autobus, réseau Express entre certains points éloignés et le centre-ville, ainsi que l'instauration de nouvelles lignes dans divers parcs industriels — s'échelonne sur dix-huit mois.

Selon Mme Louise Roy, présidente-directrice générale de la

STCUM, ce plan comporte quatre vagues en 1992, d'avril à septembre inclusivement, pour rappeler que «prendre le transport en commun, c'est intelligent».

Le maire de Montréal, M. Jean Doré, estime que ce plan de relance est «la concrétisation d'une volonté exprimée maintes fois par les élus de Montréal de maintenir et de développer le transport en commun».

S'il n'en tenait qu'à lui, on amènerait une voie réservée aux autobus «sur tous les ponts autour de l'île de Montréal». Comme ses collègues, M. Doré est convaincu que «c'est une priorité de rendre le transport en commun plus performant. Il s'agit d'un choix intelligent pour l'avenir, un choix écologique aussi bien qu'un choix économique».

La STCUM perd cependant, bon an, mal an, environ un p. cent de sa clientèle au profit de l'automobile qui, selon certaines statistiques, est de plus en plus utilisée dans les déplacements quotidiens.

«Un redressement était devenu incontournable», précise Robert Perreault en ajoutant qu'il faudra dix ans pour reconquérir les usagers perdus au fil des ans.

Guy Chartrand, porte-parole de Transport 2000, a reçu ce plan avec beaucoup de satisfaction. «Il est très positif et sûrement valable pour raffermir le transport en commun. Je déplore seulement que les deux autres sociétés de transport de la Rive-Sud et de Laval n'aient pas été associées à ce plan», dit-il.

«J'ai assisté à la dernière réunion publique de la STRSM et le président, M. Hugues Aubertin, a déclaré qu'il ne croyait à peu près pas à ce plan. Cela m'inquiète. Le maire Aubertin devrait avoir une perspective plus large, au lieu de vivre en vase clos dans sa région», a ajouté M. Chartrand.



Le cercueil de Marie-Eve était porté par des compagnons de classe de la jeune fille retrouvée sans vie à Laval dimanche matin.

Les policiers de la SQ poursuivront dorénavant ceux qui les auront accusés injustement

YVES BOISVERT

■ Le syndicat des 4 300 policiers de la Sûreté du Québec a décidé de ne pas laisser impunies les accusations mensongères dont ses membres peuvent être victimes à l'occasion.

Depuis quelque temps, l'Association des policiers provinciaux du Québec (APPOQ) met à la disposition de ses membres des fonds «illimités» afin de leur permettre de poursuivre des citoyens qui les auraient accusés injustement.

C'est ainsi qu'un agent de la SQ qui travaillait au Saguenay, et qui

avait été faussement accusé d'avoir brutalisé un automobiliste, vient de faire condamner son accusateur à payer 500 \$ pour atteinte à sa réputation.

Les frais juridiques de ce procès en Cour supérieure ont été entièrement assumés par l'APPOQ.

«Nous reconnaissons le droit des citoyens de porter plainte», a déclaré hier à La Presse le vice-président de l'APPOQ, M. André Malouf. «Mais quand nous voyons qu'une plainte a été déposée de mauvaise foi, ou qu'elle est manifestement fautive, nous passons à la contre-attaque», a-t-il dit.

L'APPOQ a soutenu trois poli-

ciers jusqu'à maintenant, dont l'agent Richard Nadeau, de Saint-Gabriel-de-Brandon, qui a déposé une poursuite de 60 000 \$, en décembre dernier, contre un couple et son enfant.

La mère, dans une plainte criminelle privée, accusait le policier de s'être livré à des attouchements sexuels sur elle et sa fille de 13 ans à l'occasion d'une fouille au poste de police, après une saisie de drogue au domicile familial.

L'agent de la SQ affirme que la mère et sa fille n'ont jamais été deshabillées ou fouillées. D'ailleurs, M. Nadeau a été acquitté de toutes les accusations criminelles

qui pesaient contre lui et le Comité de déontologie policière n'a pas retenu la plainte qui avait été inscrite contre lui.

Dans le cas du policier du Saguenay, M. Pierre Scalabrini, il n'avait été l'objet d'aucune plainte de la part de l'automobiliste mécontent, mais l'hebdomadaire Progrès-Dimanche, de Chicoutimi, lui avait consacré un article peu flatteur.

L'automobiliste, M. Gérard Gagnon, avait été arrêté dans le parc des Laurentides par un confrère de Scalabrini pour excès de vitesse, en juillet 1988. En consultant l'ordinateur, on a découvert que M. Gagnon avait deux billets de

stationnement impayés provenant de Hull. M. Gagnon fut amené au poste et les policiers ont exigé qu'il paie immédiatement les 59 \$ dus à la municipalité de l'Outaouais.

À l'hebd saguenéen, M. Gagnon avait dit que l'agent Scalabrini l'avait molesté et qu'il n'était jamais allé à Hull de sa vie. Le numéro d'immatriculation correspond pourtant à celui de M. Gagnon à l'époque.

Le juge André Gervais, de la Cour supérieure, a conclu le 2 mars dernier que rien ne permettait de croire que M. Gagnon avait été battu. Sa crédibilité était d'autant amoindrie aux yeux du

juge qu'il avait profité d'une tribune «parallèle» pour s'attaquer aux policiers plutôt que de porter plainte.

Le juge a remarqué que M. Gagnon a menti aux policiers quand est venu le temps de payer. Il a d'abord affirmé qu'il n'avait pas un sou, puis voyant qu'il ne pourrait y échapper, a fourni les 59 \$. En obtenant son reçu, selon les policiers, il a déclaré qu'on entendrait encore parler de lui...

La seule faute du policier fut d'exiger le paiement immédiat de l'amende, alors qu'il aurait pu se contenter de lui demander son adresse. Mais ce fut une erreur faite de bonne foi, conclut le juge.

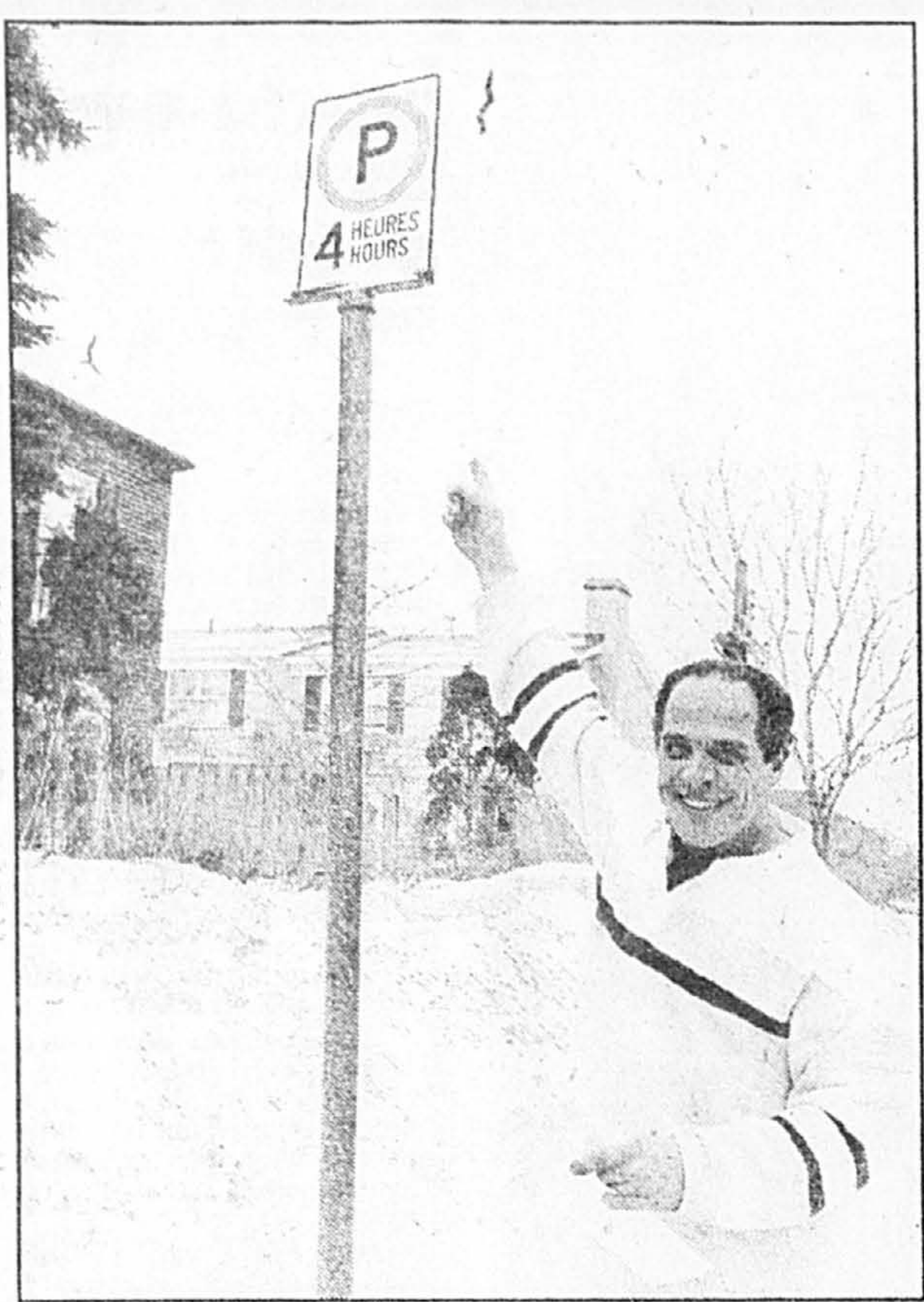


PHOTO P.-H. TALBOT, La Presse

M. Jean Williatte-Battet a appris que la permission de stationner pouvait avoir des conséquences désagréables.

Un règlement de parking «vexatoire» à Mont-Royal

■ Un citoyen de Mont-Royal estime que les règlements gouvernant le stationnement dans sa municipalité du cœur de l'île sont vexatoires et il a entrepris une lutte pour les faire assouplir.

M. Jean Williatte-Battet, habitant la rue Brittany depuis trente ans, a eu une contravention pour avoir, au grand jour, stationné quelques minutes devant sa demeure, dans une zone qui, pourtant, permet une présence de quatre heures.

Le résident a été condamné à une amende de 10\$ par le juge municipal et il entend, malgré la pauvreté de ses moyens — il souffre d'une rare maladie, la céphalée de Horton — interjeter appel. Il préfère aller en prison plutôt que de payer cette amende.

Le hic, c'est le règlement municipal No 13-6. Selon ce texte, il est interdit à quiconque de stationner un véhicule sur une voie publique pendant plus de quatre heures «et, si le véhicule est stationné ou chargé de place dans la même quadrilatère ou sur toute autre place publique une fois ou plus pendant ladite période, le dit véhicule sera considéré comme ayant stationné continuellement pendant ladite période entière».

M. Battet le jure: il avait stationné devant chez lui à 10h un bon matin et la force poli-

cière en a pris note. Il s'est ensuite rendu à Montréal quelques minutes plus tard pour revenir avant 13 heures. Puisque le tout s'est déroulé dans une période de quatre heures, une belle contravention a été collée au pare-brise.

Le gérant de Mont-Royal, M. Duncan Campbell, reconnaît la difficulté du problème. Ce règlement, dit-il, bien que non abusif, n'est que rarement invoqué. Il avait été adopté en 1969 pour contrebalancer les agissements des employés des industries périphériques, qui stationnaient dans les rues résidentielles. Les employés, fût-ce, déplaçaient leurs voitures de quelques poutres pour profiter du bon temps d'un parking gratuit.

Le règlement sera-t-il aboli? Ce n'est pas certain, indique M. Campbell. Il recommande toutefois au résident de s'adresser par écrit au service de sécurité de la ville ou au juge municipal pour obtenir une révision de la décision.

M. Battet, quant à lui, signale aussi que certaines autres pratiques du parking sont abusives. Par exemple, regrette-t-il, les invités d'un résident ne peuvent stationner leurs voitures dans les rues de Mont-Royal que pendant trois jours, et seulement la nuit et sur demande d'un permis particulier.

La Cour suprême élargit le droit des assureurs de scruter les dossiers médicaux des assurés

La Cour confirme ainsi la validité et la portée de l'autorisation écrite fournie par l'assuré et renverse de ce fait une décision de la Cour d'appel du Québec

MARIE-CLAUDE LORTIE
du bureau de La Presse
OTTAWA

■ La Cour suprême a fait le ménage dans la jurisprudence québécoise hier, en statuant que les compagnies d'assurance ont un droit illimité d'aller fouiller dans les dossiers médicaux de leurs assurés dès que ceux-ci leur en donne la permission écrite.

Dans une décision unanime, la Cour a en effet brisé une décision de la Cour d'appel du Québec, qui disait que même une permission écrite d'un assuré ne donnait pas nécessairement le droit aux compagnies d'assurance d'obtenir un dossier médical.

En plus de protéger le droit des assurés à la confidentialité de leurs dossiers médicaux, la décision qui a été cassée donnait aussi son aval aux hôpitaux qui établissent des délais stricts pour la consultation des documents, après la signature de la permission.

Selon Me Marc-André Blanchard, l'avocat de la compagnie d'assurance-vie Métropolitaine qui a gagné la cause, le jugement d'hier vient d'abord et avant tout clarifier la jurisprudence québécoise, qui était remplie jusqu'à présent de signaux contradictoires de la Cour d'appel dans ce domaine.

«C'est d'ailleurs pour ça d'ailleurs je pense que la Cour suprême a accepté d'entendre la cause», a-t-il remarqué.

Certains jugements donnaient le droit aux compagnies de toujours consulter les dossiers, d'autres leur donnaient un droit partiel, d'autres aucun droit, comme celui qui a été cassé hier. Tout dépendait des circonstances, du type de police d'assurance qui avait été achetée.

Sans compter que les hôpitaux eux aussi traitaient chacun différemment de la question, établissant par des règles administratives variées les délais de validité des permissions écrites émises par les assurés.

Le jugement de la Cour suprême, rédigé par Claire L'Heureux-Dubé, a donc établi hier que ces règlements ne tiennent plus et que dès qu'une permission écrite sans équivoque est signée, l'assuré perd son droit à la confidentialité.

Ces permissions permettent aux compagnies d'assurance de consulter les dossiers médicaux pour évaluer les risques de leurs clients potentiels et de calculer ainsi combien elles vont facturer. Un individu souffrant de problèmes cardiaques coûte en effet plus cher à assurer qu'un adolescent en parfaite santé.

Les assureurs peuvent aussi demander accès aux dossiers pour chercher des renseignements en cas de «sinistre», l'euphémisme utilisé dans le jargon d'assureur pour parler de décès, entre autres. Les compagnies peuvent ainsi aller vérifier certaines données liées au dossier.

C'était ce type de vérification qui faisait l'objet d'un litige dans la cause qui a mené à la décision d'hier.

La police d'assurance-vie en question avait été achetée par Raymond Frenette, père de Patrick Frenette, dont le corps a été retrouvé le 29 juillet 1986, dans les eaux de la rivière des Prairies.

M. Frenette avait acheté cette police pour son fils, le 10 novembre 1983, et il y était établi qu'en cas de décès de ce dernier, l'assureur verserait une somme de 10000\$ à ses proches. La police stipulait aussi que la somme serait doublée en cas de mort accidentelle.

Quand Patrick est mort noyé, la compagnie

d'assurance a versé les premiers 10000\$, mais pas les 10000\$ supplémentaires, alléguant que la noyade n'était pas accidentelle, mais qu'il s'agissait plutôt d'un suicide. Ses soupçons étaient basés sur certains renseignements qu'elle avait réussi à obtenir, démontrant que deux jours avant sa disparition, Patrick Frenette avait été conduit à l'hôpital, probablement pour surdose de drogues. D'autres renseignements portaient aussi à croire que Patrick avait déjà fait plusieurs tentatives de suicide durant les années précédentes.

Pour établir sa défense, la compagnie d'assurance a demandé d'avoir accès aux dossiers médicaux complets, ce qui lui a été refusé par l'hôpital Jean-Talon, même si l'assuré avait donné la permission écrite à sa compagnie d'assurance de consulter ses dossiers, au moment de l'achat de la police.

L'hôpital avait alors déclaré que selon ses règlements internes, les compagnies d'assurance n'avaient que 90 jours, après la signature de la permission, pour consulter les dossiers.

Les assureurs sont donc allés devant la cour, qui a refusé leur requête, statuant que ni l'autorisation écrite de l'assuré, ni la loi invoquée par la compagnie ne leur donnaient le droit d'aller consulter les dossiers médicaux, au moment du décès de l'assuré. On avait alors invoqué le fait que l'autorisation avait été signée quelques jours avant l'émission de la police, et expliqué que la divulgation enfreindrait le droit à la confidentialité et le secret professionnel des médecins, notamment.

La Cour suprême, elle, dit que le texte de l'autorisation démontre bien que le signataire s'engageait à perdre la confidentialité de ses dossiers, en tout temps, et que les hôpitaux sont obligés de s'y soumettre.

Le président d'Hydro-Québec défend l'entente particulière avec les Mohawks d'Akwesasne

GILLES NORMAND
du bureau de La Presse
QUÉBEC

■ Le président d'Hydro-Québec, Richard Drouin, a déclaré en commission parlementaire, hier à Québec, que la société d'État avait contracté quelque 105000 ententes particulières de toutes sortes avec des clients.

Harcelé par les représentants de l'opposition péquistes, Guy Chevrette en tête, M. Drouin a ardemment défendu la décision de la société d'État d'accorder des remises de 300\$ aux 234 clients mohawks de la réserve d'Akwesasne qu'on jugeait de «bons payeurs».

Déplorant la tournure des événements concernant les remboursements aux clients d'Akwesasne, «dont on a fait un show médiatique», le président d'Hydro-Québec a soutenu qu'il fallait remettre les choses en perspective et c'est dans ce contexte qu'il a révélé l'existence des 105000 ententes.

Ces ententes, qui comportent pour la plupart des facilités de paiement adaptées à chaque cas en difficulté, compte tenu des capacités de payer, ont permis, soutient-il, de récupérer des comptes en souffrance pour une valeur de



Richard Drouin PHOTOTHÈQUE La Presse

380 millions, lesquels s'élevaient à 556 millions en 1991. A la fin de l'année, la société d'État n'avait pu encore recouvrer près de 180 millions des sommes qui lui étaient dues.

Outre ces chiffres, Hydro-Québec a été contrainte de payer de ses livres 71 millions en mauvaises créances, en 1991. Il s'agit de clients disparus, de cas de faillite, etc.

Dans un tel contexte, M. Drouin estime que les 300\$ aux Mohawks d'Akwesasne constituaient un moindre mal, en ce

sens qu'elle a permis de récupérer 800000\$ sur le million de dollars dus. «La pire entente vaut mieux que le meilleur des procès», a expliqué le président.

Il reconnaît toutefois que l'opération s'est révélée coûteuse, puisqu'aux 160000\$ qu'elle nécessitait, il a fallu compter un supplément de 370 000\$ pour le traitement des plaintes qui ont suivi, soit 530000\$ au total.

Le député Guy Chevrette n'a pas manqué de faire observer qu'au plan social, il s'agissait d'une mauvaise décision, «d'un manque de jugement, d'un danger préjudiciable».

«Ne vous demandez pas pourquoi les Québécois levent de terre. Ne vous demandez pas pourquoi il se développe une forme de mepris. Ne vous demandez pas pourquoi l'agressivité monte entre les communautés. Vous y contribuez. Je ne vous dis pas que vous le faites exprès, je ne dis pas que c'est de mauvaise foi. Je vous dis que les faits, le résultat, c'est que vous concourez à créer cette animosité», a dit M. Chevrette.

Le député a également pesté contre les coupures de courant en hiver — on a parlé d'environ 500 cas en décembre et janvier.

Quant au cas de Kahnawake, où Hydro-Québec a eu beaucoup moins de succès qu'à Akwesasne

dans la récupération de ses comptes, M. Drouin a indiqué qu'il étudierait une proposition faite par le député péquiste qui suggérerait à Hydro de mener l'électricité jusqu'à l'entrée de la réserve, dont les autorités pourraient être mandatées pour en assurer la distribution. Il n'a cependant pas caché qu'il entretenait de très sérieuses réserves quant à cette hypothèse de solution.

Selon certaines sources, Hydro-Québec serait impuissante à récupérer les comptes du tiers des abonnés de Kahnawake (622), qui n'auraient pas payé leurs comptes d'électricité depuis cinq ans, pour un solde de 1,8 million.

La ministre de l'Énergie et des Ressources, Lise Bacon, a repris à l'issue des travaux de la commission ses propos de la veille, qui indiquent très clairement que la société d'État sera invitée à procéder à d'autres compressions budgétaires, qu'elle n'obtiendra pas les 5,5 p. cent d'augmentations tarifaires demandées.

Richard Drouin, lui, s'est dit heureux de l'exercice en commission parlementaire, mais il réitére son opposition à toute mesure financière restrictive qui mettrait en péril la qualité et le développement des services assurés par l'entreprise.

Hypercholestérolémie: deux patients québécois font oeuvre de pionniers

CAROLE THIBAUDEAU

■ Deux Québécois atteints d'hypercholestérolémie (augmentation du taux de cholestérol sanguin) familiale seront les premiers au monde à expérimenter une «thérapie génique», qui consiste à introduire un nouveau gène dans l'organisme.

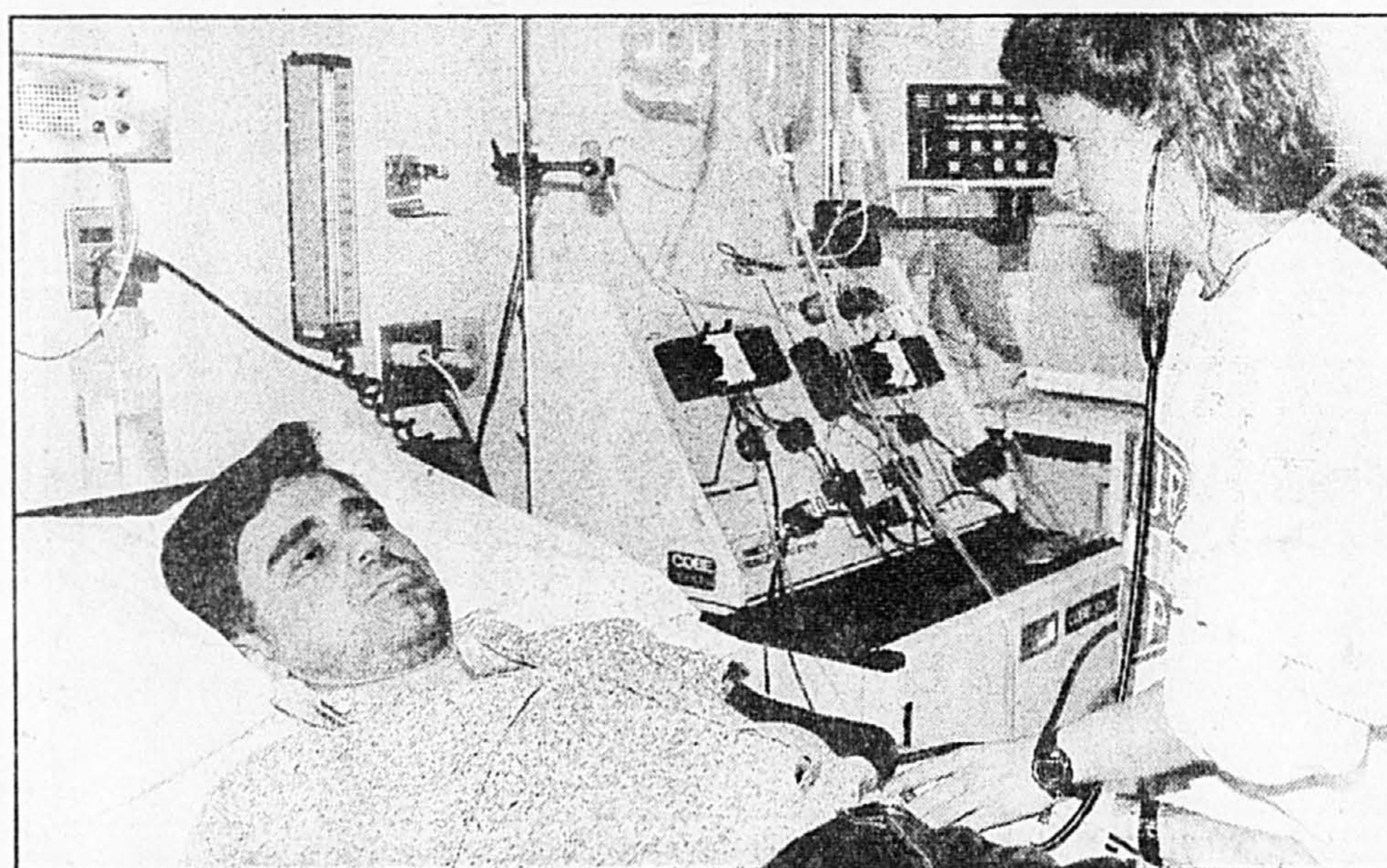
D'après les informations obtenues par La Presse, il y a de fortes chances pour que le troisième et dernier «cobaye humain» autorisé pour cette première mondiale soit aussi un ou une Québécoise.

L'hypercholestérolémie familiale a une incidence très marquée au Québec où elle touche une personne sur 257, comparé à une personne sur 500 ailleurs dans le monde. Ceci vaut dans le cas où la victime de cet état héréditaire est porteuse d'un seul gène défectueux.

Cependant, les malchanceux qui ont hérité de deux gènes défectueux, un de chaque parent, sont au nombre d'un sur 300000 au Québec, comparé à un sur un million dans le monde. Atteints de la forme extrême de cette affection, ce sont les candidats tout désignés pour la thérapie génique.

L'hypercholestérolémie familiale se caractérise par de très hauts niveaux de cholestérol dans le sang, des dépôts de cholestérol (xanthomes) dans les tissus, particulièrement aux jointures, et une grande propension à l'artériosclérose (cholestérol qui s'accumule sur les parois des artères jusqu'à les boucher).

Un gène défectueux est la cause de tous ces désagréments. Chez les personnes en santé, ce gène commande la formation de «récepteurs LDL» à la surface des cellules. Ces derniers éliminent le cholestérol du sang. Ils sont particulièrement actifs dans certaines cellules du foie, l'organe du corps chargé de produire le cholestérol



Luc Ladouceur doit subir tous les quinze jours une «plasmafiltration», un procédé qui s'apparente à la dialyse. A droite, Chantal Jeannette, infirmière à l'Hôtel-Dieu de Montréal.

PHOTO PAUL-HENRI TALBOT, La Presse

mais aussi d'en éliminer l'excédent.

Tournant historique

La «thérapie génique» marque un tournant historique dans l'histoire de la médecine. La possibilité de corriger un gène défectueux ou d'insérer un gène performant dans l'organisme est attendue anxieusement depuis des décennies dans le traitement des maladies héréditaires.

Malheureusement, ces maladies sont plus fréquentes au Québec qu'ailleurs à cause de «l'effet fondateur» (isolement de la population canadienne-française pendant plusieurs générations).

Un peu partout dans le monde, des équipes scientifiques travail-

lent à implanter un gène correcteur chez des victimes de dystrophie musculaire, de fibrose kystique, ou encore de déficience immunitaire chez ceux qu'on a appelé les «enfants-bulles».

La thérapie génique vient tout juste d'être testée avec succès chez des lapins par le docteur James Wilson, de l'Université du Michigan, à Ann Arbor. Le taux de cholestérol des lapins traités par thérapie génique a chuté de 30 à 40 p. cent.

Désireux de passer à l'étape de la recherche chez l'humain, le docteur Wilson a obtenu l'autorisation de le faire mais sur trois sujets seulement, sujets dont les perspectives d'avenir sont minces mais qui sont tout de même assez

solides en ce moment pour résister à l'expérience. (Cette autorisation est accordée par la RAC, l'organisme américain chargé de veiller à l'éthique et la qualité des expériences de recherche clinique.)

Deux Québécois

Un Québécois de Louiseville, M. Luc Ladouceur, s'envole donc ce dimanche pour Ann Arbor afin de subir une panoplie de tests visant à confirmer son admissibilité au traitement expérimental.

Il suit de près une jeune femme de Québec, dont on garde pour le moment l'anonymat. Elle aussi est sévèrement atteinte. Elle est revenue samedi de quatre jours d'examen préliminaires.

Si, comme on s'y attend, les tests s'avèrent à la satisfaction du docteur Wilson, M. Ladouceur et la jeune femme de Québec retourneront d'ici un mois au Michigan, afin de procéder cette fois à l'expérience comme telle.

«Ils commencent avec peu de patients, ce qui est normal quand il s'agit d'une procédure aussi nouvelle», explique le docteur Jean Davignon, spécialiste des lipides à l'Institut de recherches cliniques de Montréal et médecin de Luc Ladouceur.

De son côté, le docteur Lupien, médecin de la patiente de Québec et chercheur au Centre hospitalier de l'Université Laval, affirme qu'il est «en plein Jules Verne».

«On aborde une méthode tellement révolutionnaire. Il y a quelques années, jamais je n'aurais cru possible d'apporter à un patient les récepteurs cellulaires qui lui manquent.»

Luc Ladouceur

Âgé de 28 ans, Luc Ladouceur a à plusieurs reprises servi de «cobaye humain» pour de nouveaux traitements, l'enjeu étant à chaque fois de gagner quelques années de vie.

«En participant à un projet de recherche clinique, on bénéficie d'une nouvelle technologie des années avant qu'elle ne soit disponible pour un plus grand nombre», explique-t-il.

Pourtant, Luc en a souvent plein le dos des sempiternels traitements médicaux, et ce depuis son enfance, puisqu'il n'a jamais réussi à faire plus de deux mois par année à l'école.

À l'âge de sept ans, Luc fait sa première crise cardiaque, suivie d'une deuxième à neuf ans et d'une troisième à 11 ans. En 1983, il a 19 ans et on lui remplace les deux carotides (artères principales qui amènent le sang au cerveau). En 1988, il est un des premiers à bénéficier de la plas-

mafiltration (comparable à la dialyse), ce qui ralentit sensiblement la progression de la maladie.

Au moyen de la plasmafiltration et de médicaments, on parvient à réduire de 50 p. cent le taux de cholestérol des personnes comme Luc, ce qui n'empêche pas ce taux d'être encore beaucoup trop élevé, surtout lorsque la période entre deux filtrations tire à sa fin.

«Je ne voudrais pas laisser passer l'occasion de la thérapie génique, et ensuite le regretter en apprenant que les résultats de l'expérience sont très bons», dit Luc, expliquant ainsi ce qui le pousse à accepter d'être un sujet d'expérience.

Un virus utile

La thérapie mise au point par le docteur Wilson consiste à utiliser un virus pour insérer dans l'organisme le gène normal qu'il lui manque. Ce virus a la propriété de pénétrer les cellules du foie sans aucunement nuire à l'organisme.

Il est possible maintenant de modifier substantiellement le matériel génétique d'un virus ou d'une bactérie. Le virus ici utilisé a été reconstitué dans le laboratoire du docteur Wilson: on y a ajouté le gène humain qui commande la fabrication du «récepteur LDL», et on y a enlevé le gène de la reproduction, ce qui l'empêche d'aller envahir d'autres cellules.

Le docteur Wilson a prélevé des cellules de foie chez des lapins atteints d'hypercholestérolémie héréditaire. Il a ensuite infecté ces cellules avec des virus reconstitués, puis réimplanté les cellules infectées. Il procède ainsi à une greffe des propres cellules de l'individu, ce qui court-circuite le phénomène de rejet.

En théorie, cela paraît miraculeux. Et en pratique? «Si on ne l'essaie pas, on ne le saura jamais», conclut Luc Ladouceur.



La 20 ressemblait à un stationnement géant...

PHOTO GILLES REMAUD, collaboration spéciale

Dix blessés, dont trois grièvement, dans un carambolage sur la A-20

GILLES ST-JEAN

Dix personnes ont été blessées dont trois grièvement, hier matin, lors d'un carambolage survenu à 7 h 10 sur l'autoroute Jean-Lesage en direction de Québec, à la hauteur de Sainte-Hélène-de-Bagot, entre Saint-Hyacinthe et Drummondville.

Deux des trois blessés plus sérieux sont des ambulanciers qui avaient été dépêchés sur les lieux pour porter secours à d'autres personnes, a indiqué l'agent Jocelyn Latulippe, porte-parole de la Sûreté du Québec. Les deux hommes souffraient de fractures aux jambes et de coupures subtiles lorsque leur véhicule a embouti l'arrière d'un camion, selon lui. Plus de 15 véhicules ont été impliqués dans le carambolage, a ajouté M. Latulippe: huit camions semi-remorques, sept autos, l'ambulance, ainsi qu'une auto-patrouille de la police de Granby qui passait là.

Selon MM. Benoit Guay et Viateur Deschênes, des camionneurs dont les semi-remorques ont été impliquées dans l'accident, le carambolage est survenu à cause de la mauvaise visibilité sur la route, causée probablement par le vent, ainsi que par des conducteurs qui avaient immobilisé leurs véhicules pour regarder un accident survenu de l'autre côté de la route.

«C'était pris à trois de large et je n'ai pas pu faire autrement que rentrer dans le tas. En fait, c'est moi qui ai bloqué la route du côté est», soupire M. Guay, qui est de Saint-Éphrem près de Rivière-du-Loup, et dont le camion transportait des bouteilles vides en direction de Québec.

«Et ceux qui étaient arrêtés pour regarder se sont sauvés», a enchaîné M. Deschênes, de Dégé-

lis, employé par une usine de viande de Notre-Dame-du-Lac et dont la remorque était vide.

De son côté, le chef des pompiers de Sainte-Hélène, M. Michel Forest, s'est dit soulagé malgré tout que deux camions-citernes compris dans le carambolage aient transporté du lait plutôt que de l'essence ou d'autres matières dangereuses.

Pour sa part, M. Deschênes croit que l'accident aurait pu être encore plus grave n'eût été les avertissements que les camionneurs se sont transmis par radio (CB).

Hier matin, la 20 ressemblait à un stationnement géant, entre Saint-Hyacinthe et Sainte-Hé-

ne, des centaines de camions attendant d'avancer.

Conséquence des accidents, de la visibilité à peu près nulle dans les environs de Sainte-Hélène où le vent soulevait la neige en tourbillons et des opérations de remorquage pour enlever les épaves de camions qui jonchaient le sol, la SQ a dû fermer la route pendant trois heures et demie en direction de Montréal et près de quatre heures en direction de Québec.

Un autre carambolage est survenu hier matin, plus à l'est sur la 20, à la hauteur de Saint-Nazaire. Une dizaine de véhicules ont été emboutis mais personne n'a été blessé, a indiqué l'agent Latulippe, selon qui la route a dû être fermée pendant une heure.

Protection de la couche d'ozone: Québec n'entend pas se «distinguer»

d'après CP

■ On s'attend que les règlements visant à exercer un contrôle sur les produits chimiques qui détruisent l'ozone seront approuvés par le cabinet provincial dans le courant du mois.

Le ministre de l'Environnement, Pierre Paradis, a souligné hier que même si le Québec boycottait les rencontres interprovinciales sur l'environnement depuis 1990, il établirait des règlements pour réduire les émissions de CFC qui détruisent la couche d'ozone entourant la Terre.

«Nous nous efforçons de ne pas constituer une société distincte en ce qui a trait à la couche d'ozone», a-t-il précisé lors d'une interview.

Les règlements sont censés entrer en vigueur le 1er juillet, et,

selon M. Paradis, l'urgence du problème exige une décision rapide du cabinet. «J'attends cette décision pour très bientôt», a-t-il dit.

En conformité avec le boycottage, par le Québec, de toutes les rencontres interprovinciales depuis l'échec du Lac Meech, M. Paradis ne participera pas à la réunion des ministres de l'Environnement prévue pour la semaine prochaine à Vancouver, où la question doit être abordée.

Le ministre a précisé toutefois qu'il avait discuté par téléphone cette semaine des règlements concernant les CFC avec le ministre fédéral de l'Environnement, Jean Charest, et que «nous essayons de synchroniser nos objectifs et notre façon de nous attaquer au problème».

Un porte-parole de M. Charest a laissé entendre de son côté que

les ministres de l'Environnement tenteraient, la semaine prochaine, de s'entendre sur l'élimination graduelle des CFC d'ici à 1995.

Les CFC, ou chlorofluorocarbones, sont utilisés dans les réfrigérateurs, les appareils de conditionnement de l'air et plusieurs autres produits. Ils attaquent la couche d'ozone, dont ils réduisent l'épaisseur, permettant aux radiations ultraviolettes du soleil d'atteindre la Terre en plus grande quantité. Ces radiations intensifient les risques de cancers de la peau et de cataractes, et peuvent aussi affecter le système naturel permettant aux êtres vivants de se protéger contre les maladies infectieuses.

L'Ontario, la Nouvelle-Écosse et le Manitoba possèdent déjà des règlements sur les CFC, et les autres provinces oeuvrent présentement dans ce but.

Le corps d'une étudiante de l'Indiana est trouvé mutilé au sud de Val d'Or

L'ex-mari de la victime est intercepté à Maniwaki

Presse Canadienne
MANIWAKI

■ Le cadavre mutilé d'une étudiante de l'université américaine Purdue, dans l'État de l'Indiana, a été trouvé en fin d'après-midi hier au milieu du parc de la Vérendrye par des agents de la Sûreté du Québec.

Lijuan Wang, 31 ans, avait été vue pour la dernière fois en fin de soirée dimanche dernier dans un laboratoire du département de physique de cette université.

Les policiers ont découvert le corps en bordure de la route 117 à une trentaine de kilomètres au sud de Val d'Or.

Enseveli sous la neige tombée au cours des 24 dernières heures, Lijuan Wang avait les deux mains amputées et affichait de nombreuses blessures par balle à la tête.

Le corps de la victime devait être acheminé durant la nuit à l'Institut de médecine légale de Montréal pour les fins de l'autopsie.

Son ex-mari, Weimin Wu, 28 ans, intercepté à Maniwaki, mercredi matin, à la suite d'un accident de voiture, était détenu par la Sûreté du Québec hier relativement à des accusations d'enlèvement et de vol de voiture déposées contre lui par un juge d'une cour fédérale de l'État de l'Indiana.

La voiture, à l'intérieur de la-

quelle les policiers ont relevé des traces de sang, sera minutieusement examinée afin d'y déceler des indices supplémentaires. Le sang sera l'objet d'examen approfondis afin d'établir s'il s'agit bien de celui de la victime.

En soirée hier, les enquêteurs de l'escouade des crimes majeurs de la SQ poursuivaient leur travail dans le but de tracer l'itinéraire suivi par le couple et de retracer des témoins qui pourraient l'avoir aperçu dans la région de la Haute-Gatineau et du Parc de la Vérendrye.

C'est en début d'après-midi lundi que les parents et collègues de classe de l'étudiante originaire de la Chine ont signalé la disparition de Mme Wang aux policiers de l'université de Purdue, à Lafayette.

Ces derniers ont lancé un avis de recherche dans tous les États américains et dans toutes les provinces canadiennes.

Lafayette, une municipalité comptant environ 70 000 habitants, est située à environ deux heures de route entre les villes d'Indianapolis au sud et Chicago (Illinois) au nord.

Saisis de l'enquête, les policiers du FBI ont vite constaté que l'ex-mari de la victime, Weimin Wu, 28 ans, manquait lui aussi à l'appel tout comme la voiture de Lijuan Wang.

Ces recherches policières sont demeurées vaines jusqu'en avant-midi mercredi à Maniwaki, à plus

de 1250 kilomètres de l'endroit où l'enlèvement s'est produit.

Seul à bord de la voiture de son ex-femme, Weimin Wu a perdu la maîtrise du véhicule avant d'aller heurter un poteau.

Une vérification routinière effectuée à l'aide de la plaque d'immatriculation a indiqué aux policiers que la voiture était volée et que sa propriétaire était disparue.

Des indications contradictoires fournies par Wu à l'effet que la jeune femme était tantôt à Ottawa tantôt à Lafayette ont vite éveillé les soupçons des policiers de Maniwaki qui ont alors fait appel aux enquêteurs de l'escouade de crimes majeurs de la SQ.

L'enlèvement de Lijuan Wang a perturbé les citoyens de Lafayette comme les quelque 60 000 étudiants fréquentant les différents campus de l'université Purdue.

«Disons que ce genre de nouvelle est rare dans notre coin de pays», a reconnu hier M. Chris Celek, chef des nouvelles locales au quotidien Journal and Courier de Lafayette.

Lijuan Wang et son ex-mari Weimin Wu profitaient tous deux de visas leur permettant de compléter des études à l'université Purdue.

Ils étaient séparés depuis le mois de juillet dernier.

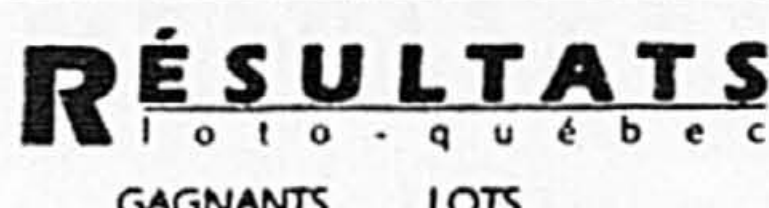
Mme Wang, qui complétait un doctorat sur le traitement de l'aluminium, vivait avec ses parents.



Tirage du 92-03-11
1 7 28 31 40 44
Numéro complémentaire: 46

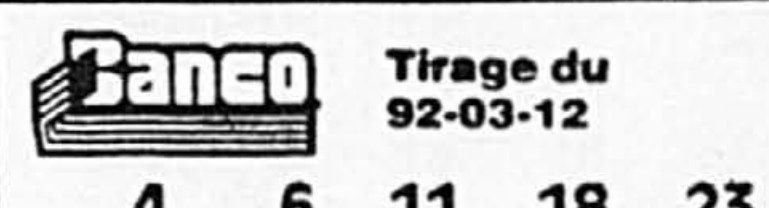


Tirage du 92-03-11
NUMÉROS: 136493, 36493, 6493, 493, 93, 3
LOTS: 100 000 \$, 1 000 \$, 250 \$, 50 \$, 10 \$, 2 \$



GAGNANTS
6/6: 3, 632 167 305
5/6+: 10, 56 895 005
5/6: 391, 1 164 105
4/6: 24 062, 36 205
3/6: 328 355, 10 005

Ventes totales: 15 725 675,00\$
Prochain gros lot (approx.): 2 500 000,00\$
Prochain tirage: 92-03-14



Tirage du 92-03-12
4 6 11 18 23
24 25 26 30 32
35 37 38 42 44
48 49 57 63 67
Prochain tirage: 92-03-13

TVA, le réseau des tirages de Loto-Québec

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

Canada 125
Donnez-nous un coup de fil!

1-800-361-1992

En 1992, le Canada célèbre son 125^e anniversaire et c'est la raison d'être de CANADA 125. Les gens de tous les coins du pays se joignent aux célébrations.

Inscrivez un projet et faites-en un événement officiel de CANADA 125. Renseignez-

vous au sujet des programmes nationaux qui se dérouleront partout au pays.

Appelez-nous sans frais, du lundi au vendredi, entre 8 h et 19 h (HNE).

Notre service téléphonique est offert en français et en anglais.

Personnes malentendantes, composez le

ATME: 1-800-361-5986

Beau temps, mauvais temps,
votre meilleure valeur
pour le printemps.

Dans le métro ou sur la rue,
soyez à la mode
avec notre
imperméable
ultraléger

Seulement **225\$**
Aqua • Bleu pétrole
Tailles 36 à 44

Notre fameux entrepôt: 2050-2056, Bleury, entre Sherbrooke et de Maisonneuve
MAIL CHAMPLAIN BROSSARD • CENTRE ROCKLAND • 960, STE-CATHERINE O. • LA PLACE VERU
FAIRVIEW POINTE-CLAIRE • GALERIES D'ANJOU • PROMENADES ST-BRUNO • CARREFOUR L'AV. M.
Cartes: American Express, Visa, MasterCard, Diners, A. Gold & Sons

La mère du «petit vaurien» de la revue *Frank* réclame des excuses de Mulroney

La revue a proposé un concours pour «déflorer» la fille du premier ministre

À la suite du commentaire extrêmement violent émis par le premier ministre Mulroney à propos d'un message publicitaire au goût quel que peu douteux paru dans le numéro du 5 septembre de la revue satirique *Frank*, la mère de l'éditeur adjoint du magazine, Glen McGregor, a réclame hier des excuses de M. Mulroney, qu'elle a accusé d'encourager la violence.

Dans son message, la revue, publiée à Ottawa, avait invité les jeunes conservateurs à organiser un concours pour «déflorer» la fille de 17 ans du premier ministre, Caroline.

Lors d'une interview à l'émission télévisée «Contact» du réseau CTV diffusée mercredi soir, M. Mulroney, évidemment hors de lui, s'était écrié: «Lorsque j'ai appris qu'une revue ordurière préconisait le viol collectif de ma fille, ma première pensée a été de prendre un fusil et d'aller donner une sérieuse leçon à ces individus. Ce qu'ils ont fait est révoltant! Et si j'avais eu le petit vaurien qui a eu cette brillante idée devant moi, je l'aurais étranglé avec plaisir!»

Hier, la mère du «petit vaurien» en question, Julie McGregor Mason, a affirmé que «de menacer de se livrer à un acte de violence, particulièrement à l'aide d'une arme à feu, dénote un manque de jugement ahurissant et un manque de maîtrise de soi très dangereux».

«Je prétends que vous me devez des excuses, tout comme vous devez des excuses aux mères et aux pères dont des enfants ont été victimes d'actes de violence», a déclaré Mme McGregor à l'adresse du premier ministre. Si vous avez été affecté par ce qu'a écrit *Frank* à propos de votre fille, imaginez ce que j'ai ressenti, en ma qualité de mère, en apprenant que le premier ministre du Canada avait menacé, à la télévision nationale, de prendre un fusil et de donner une sérieuse leçon à mon fils. J'aime mon fils tout comme vous aimez votre fille. Je n'approuve peut-être pas ce qu'il a écrit, mais je souhaite que mon fils et votre fille puissent vivre dans un pays où les désaccords sont réglés par la plume et non par le fusil, et où la libre expression ne pourra répandre que la controverse, et jamais le sang.»

Québec s'impose un gel de ses dépenses d'opération

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse
QUÉBEC

Le gouvernement du Québec s'imposera un gel de ses dépenses d'opération. Cette facture de l'ordre de 6,5 milliards par année ne sera pas indexée, ce qui représente une économie de près de 100 millions qui sera réalisée en 1994-1995.

Cette mesure constituera l'un des points saillants des crédits que déposera le 24 mars, à l'Assemblée nationale, le président du Conseil du Trésor, Daniel Johnson.

Outre cette non-indexation des dépenses d'opération, les crédits confirmeront l'intention de Québec de compresser de 2 p. cent les effectifs de la fonction publique — qui avaient déjà diminué de un pour cent l'an dernier.

Même s'il comprendra plusieurs mesures de compression de dépenses, l'exercice des crédits — la distribution de 30 milliards de dollars de budgets dans les enveloppes des ministères — conservera une importance très relative cette année. Les mandarins du gouvernement prévoient déjà que le budget de mai chambardera les prévisions de dépenses que déposera le ministre Johnson.

Car c'est au budget que seront annoncées les décisions impopulaires, notamment dans le secteur de la Santé. Selon les évaluations des fonctionnaires, lorsque la mesure aura atteint son rythme de croisière, en 1994-1995, c'est fina-

lement 187 millions que récoltera le gouvernement en faisant payer une partie des médicaments aux retraités qui les reçoivent gratuitement actuellement et en «dés-assurant» carrément les examens de la vue et les soins dentaires aux enfants, actuellement gratuits. Lors du dépôt de sa réforme de la Santé, le ministre Côté visait à récupérer 100 millions par une forme d'impôt sur les services complémentaires. Hier le ministre Côté précisait qu'il annoncerait sous peu combien d'argent pourrait être retiré d'une «rationalisation» du fonctionnement du réseau de la Santé, un exercice dont il prévoit déjà qu'il ne sera pas suffisant.

Loin de diminuer, l'appétit du gouvernement pour les compressions grandit. Déjà le budget de l'an dernier réclamait une ponction de 1,2 milliard dans les dépenses de cette année, et c'était sans compter des déboursés supplémentaires de 400 millions qu'a annoncés le ministre Gerard D. Levesque à la fin de 1991.

Avant de décréter le report de l'augmentation de 3 p. cent qu'il avait promis pour juillet prochain à ses 400 000 employés, Québec examinait plusieurs scénarios pour compresser sérieusement le budget de quatre milliards dévolu à l'éducation. On voulait revoir la tâche des enseignants, une compression de 150 millions, et limiter leur droit à constamment recevoir des augmentations pour la formation que ces enseignants allaient systématiquement chercher après leur embauche. Ces intentions sont repoussées à la re-

prise des négociations avec la CEQ.

Plus immédiatement, Québec va limiter dès cette année l'augmentation des budgets à l'éducation des adultes, une facture de 400 millions. Ce budget a été multiplié par six depuis une dizaine d'années. On plafonnera le budget à son niveau de l'an dernier, un économie d'une quarantaine de millions.

Québec réduira toutefois le financement aux commissions scolaires qui rationaliseront leurs sièges sociaux après l'actuelle vague d'intégration. Les commissions scolaires devront s'imposer les mêmes restrictions à l'embauche que le reste du secteur public, prévoit-on.

Même si la titulaire de l'Enseignement supérieur, Lucienne Robillard, promet un vaste débat sur l'enseignement collégial, les mandarins du gouvernement comptent déjà récupérer plus de \$90 millions, en 1994-1995, de l'imposition de frais de scolarité aux collégiens. On prévoit aussi revoir la tâche des enseignants de cégeps.

Un projet paraît écarté toutefois: l'idée de hausser de 18 à 21 ans le seuil d'admissibilité des jeunes à l'aide sociale. Après étude on s'est rendu compte que les trois quarts de ces jeunes seraient considérés comme «émancipés» mariés ou avec enfants, ou ayant passé deux ans sur le marché du travail, ce qui réduisait drastiquement l'économie de 30 millions qu'on comptait faire à ce chapitre.



Ethel Blondin

Ethel Blondin: Chrétien invité à «prendre ses responsabilités»

MARIE-CLAUDE LORTIE
du bureau de La Presse
OTTAWA

Le ministre de l'Environnement, Jean Charest, et le député du Bloc québécois, Jean Lapierre, demandent au chef libéral Jean Chrétien «de prendre ses responsabilités» vis-à-vis sa députation Ethel Blondin qui est allée cette semaine à New York faire du lobbying anti-Grande-Baleine.

«C'est absolument inacceptable», a déclaré M. Charest hier, lors d'une brève entrevue accordée à *La Presse*. «Je pense que c'est un embarras pour le Parti libéral, j'espère que M. Chrétien sera en mesure de répondre des actes de son député», a ajouté M. Lapierre, à la sortie de la Chambre.

Accompagnant les Cris du Québec, la députée libérale de l'Arctique-Ouest, une Dénée qui défend farouchement les intérêts autochtones, a en effet prononcé cette semaine un discours anti-Grande-Baleine devant des parlementaires new yorkais.

Présentant le projet comme une vaste inondation qui détruirait le mode de vie des autochtones, elle les a enjoint d'adopter un projet de loi qui forcerait l'État à effectuer lui-même des études sur les impacts environnementaux des projets hydro-électriques dans les pays dont il entend acheter l'électricité.

S'identifiant avant toute chose comme une parlementaire canadienne, elle a aussi profité de l'occasion pour critiquer vigoureusement le processus d'évaluation environnementale conjoint, mis en place par Ottawa et Québec.

Ce faisant, la députée s'est non seulement avancée sur un terrain particulièrement miné au Québec, où son parti a déjà des difficultés, mais elle a aussi critiqué la position officielle de sa propre formation, qui est d'appuyer le processus d'évaluation environnementale conjoint.

D'ailleurs, au PLC, on tient à souligner qu'on n'est ni pour ni contre le projet de Grande Baleine, et qu'on attend les résultats d'une étude d'impact bien menée.

Au parti, hier, personne n'osait condamner directement le lobbying de Mme Blondin. Tous les libéraux rencontrés par *La Presse* avaient toutefois l'air mal à l'aise et s'empressaient de rappeler qu'un député peut agir en son nom personnel tant qu'il ne brise par une position partisane qui aurait été établie à l'aide d'un vote formel du caucus.

M. Chrétien a tenu d'ailleurs à préciser que la position du PLC, dans ce dossier, demeurerait bien celle présentée par M. Martin.

«Mme Blondin, je ne sais pas ce qu'elle a dit. Allez lui demander à elle. Nous, nous avons une politique énoncée par M. Martin», a-t-il déclaré hier à la sortie de la Chambre.

Mais M. Charest n'entend pas en rester là. D'abord, a-t-il promis, il s'assurera que les faits sur le processus d'évaluation conjoint seront rétablis. «On a même signé une entente avec Matthew Coon-Come... Ses propos de reflètent pas la réalité», a-t-il dit. Et pour le reste, c'est-à-dire le fait qu'une députée canadienne aille critiquer les lois de son propre pays à l'étranger, il verra.

«On ne peut pas se dévêtir de son chapeau de député quand on va ailleurs», a-t-il remarqué.

Le PQ craint les effets du report des offres d'Ottawa

Bourassa pourrait en profiter pour repousser le référendum, selon Jacques Brassard

GILLES NORMAND
du bureau de La Presse
QUÉBEC

L'opposition péquiste craint que le premier ministre Bourassa ne profite du report des offres fédérales à la fin de mai pour faire amener la loi 150, de manière à éloigner l'échéance référendaire. Le ministre fédéral des Affaires constitutionnelles, Joe Clark, a souscrit hier à la demande des provinces de prolonger le délai de préparation des offres constitutionnelles.

«Je crains que le gouvernement fédéral ne fournisse ainsi au premier ministre du Québec un prétexte pour reporter le référendum. Le report du dépôt des offres formelles liant Ottawa et les provinces risque d'amener M. Bourassa à utiliser sa majorité mi-

nistérielle en chambre pour ce faire», a en effet commenté le responsable du dossier constitutionnelle pour la formation péquiste, Jacques Brassard.

Se faisant le porte-parole du gouvernement Bourassa, le député de Viger, Cosmo Maciocia, coordonnateur des libéraux siégeant aux commissions constitutionnelles, estime que la commission chargée d'étudier les offres peut s'acquitter de cette tâche en un temps relativement court de deux à trois semaines et aboutir à des recommandations à l'intérieur des limites de temps prescrites dans la loi 150.

«Nous, on peut régler ça en deux ou trois semaines. Mais probablement qu'on serait obligé de siéger après la date limite, il faut le prendre en considération», a indiqué M. Maciocia.



Jacques Brassard

«Je pense qu'on pourrait avoir une entente très facilement si le gouvernement fédéral et les partis d'opposition se donnent la peine de clarifier le partage des com-

pétences», croit-il, ajoutant cependant que le droit de veto exigé par le Québec était nécessaire; mais «pour les autres provinces aussi», enchaîne-t-il, sans quoi «ça devient plus compliqué».

Le rejet sans équivoque du droit de veto du Québec sur les institutions fédérales, par deux provinces, Terre-Neuve et l'Alberta, hier, introduisent effectivement ces complications que craint M. Maciocia.

Pour le chef du Parti québécois, Jacques Parizeau, ce qui se passe présentement à Ottawa, la position de ces deux provinces, illustre avec éloquence combien le rapport Beaudoin-Dobbie constitue «un plafond, un plafond passablement bas».

«Un plafond qui a été désavoué hier par l'Assemblée nationale»,

a précisé M. Parizeau, faisant allusion à la motion de désapprobation du document fédérale présentée par le PQ puis votée par les députés des deux grands partis après une légère modification apportée par le ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes, Gil Remillard. Seuls le premier ministre Robert Bourassa et son ministre des Affaires internationales, John Ciaccia, se sont écartés pour n'avoir pas à se prononcer.

Jacques Parizeau se dit toutefois incapable d'évaluer ce que peut impliquer le report du dépôt des offres en mai. «Pour que je puisse répondre à ça, il faudrait que je sache le scénario que M. Bourassa a en tête. Je ne le connais pas et je ne suis pas certain que lui-même l'ait arrêté», ajoute-t-il.

Les provinces et les «offres» d'Ottawa

GILLES PAQUIN et
PHILIPPE DUBUISSON
du bureau de La Presse
OTTAWA

Pour la première fois depuis l'échec de l'accord du lac Meech il y a 21 mois, le gouvernement fédéral et les représentants des provinces anglophones se sont réunis hier autour de la table des négociations constitutionnelles.

Cette conférence, qui donnait le coup d'envoi d'un long processus visant à réformer la constitution, a permis à chacun des gouvernements ainsi qu'aux délégués des groupes autochtones d'établir leurs positions face aux propositions fédérales. En voici un bref sommaire:

QUÉBEC

● Le gouvernement du Québec refuse de participer aux rencontres fédérales-provinciales depuis l'échec de Meech. Il a délégué deux observateurs qui assistaient seulement aux discussions à huis-clos de la conférence.

ONTARIO

● Refuse de laisser Ottawa présenter des «offres» au Québec sans le concours des autres provinces. A proposé la formation de quatre groupes de travail composés de ministres et de fonctionnaires pour définir un projet de réforme commun d'ici la fin mai.



Rae

MANITOBA

● Réclame aussi un Sénat «triple E».

● Craint d'affaiblir le gouvernement central en adoptant le partage des pouvoirs proposé par Beaudoin-Dobbie.

● Endosse les propositions du rapport sur l'union économique.

● Le Québec ne devrait pas être le seul à avoir un droit veto.

ALBERTA

● S'oppose à l'octroi de pouvoirs particuliers au Québec.

● Soutient que toutes les provinces sont égales.

● Réclame toujours un Sénat «triple E», c'est à dire élu, plus efficace et comptant un nombre égal de sièges pour chacune des provinces.

● Accepte la société distincte si elle demeure sans grande portée juridique.



Getty

SASKATCHEWAN

● Insatisfaite du projet de réforme du Sénat et soutient une position proche de celle de Terre-Neuve à ce propos.

● Soutient que toutes les provinces doivent être égales.

COLOMBIE-BRITANNIQUE

● Juge que la réforme du Sénat ne lui donne pas assez de pouvoirs. Préfère l'abolition de la Chambre haute à une réforme trop timide.

ILE-DU-PRINCE-EDOUARD

● Souhaite un accommodement avec le Québec et les autochtones. Affirme que le Canada ne peut exister sans le Québec.

● Déploire qu'Ottawa propose de reconnaître le droit de propriété dans la Charte des droits.

NOUVELLE-ÉCOSSE

● Relativement satisfaite de Beaudoin-Dobbie mais déplore la faiblesse de ses propositions en matière économique. Celles-ci n'offrent pas un développement égal aux provinces pauvres.

● Prête à reconnaître l'existence d'une société distincte au Québec et à faire «certains ajustements» dans le partage des compétences pour en tenir compte.

● Souhaite le renforcement de l'union économique.

NOUVEAU-BRUNSWICK

● Le gouvernement souscrit au rapport Beaudoin-Dobbie et aux réserves de la Nouvelle-Écosse en ce qui a trait au développement économique de cette région.

● Se dit prêt à étudier un nouveau partage des compétences.

TERRE-NEUVE

● Refuse la proposition du rapport Beaudoin-Dobbie permettant la délégation de pouvoir aux provinces de crainte d'octroyer ainsi un statut particulier au Québec.

● Tient aussi au Sénat «triple E» et juge insultant qu'on lui offre moins que cela.

● Propose de limiter le pouvoir fédéral de dépenser en exigeant qu'Ottawa obtienne l'accord de sept provinces regroupant au moins 50 p. cent de la population avant d'y recourir.



Wells

Beaudoin-Dobbie: Bouchard se range derrière Mulroney

Presse Canadienne
OTTAWA

Inquiet de la prise de position de l'Assemblée nationale du Québec au sujet du rapport Beaudoin-Dobbie, le lieutenant québécois du premier ministre Brian Mulroney, Benoît Bouchard, s'est rangé derrière son chef en déclarant que ce rapport constituait «la meilleure offre au Québec depuis 125 ans».

De retour frais et dispos de vacances en Floride, M. Bouchard reconnaît que le rapport de ce comité parlementaire constitue un bon point de départ. Cependant, il n'entérine pas toutes ses recommandations, notamment en ce qui touche la réforme du Sénat, le partage des pouvoirs et la société distincte.

«Il y a énormément de contenu mais pour moi, c'est un rapport qui s'ajoute aux autres, a-t-il convenu hier à son arrivée à la conférence fédérale-

provinciale sur la constitution. Il ne faudra pas faire de Beaudoin-Dobbie une espèce de miracle à la dernière minute après 40 ans. C'est un rapport comme les autres mais il est excellent et je suis d'accord pour dire que c'est probablement ce qui s'est fait de mieux depuis le début...».

M. Bouchard a répété que les recommandations de ce comité parlementaire n'étaient pas le mot de la fin, en laissant entendre que le gouvernement entendait les bonifier au cours des prochaines semaines.

M. Bouchard s'est d'ailleurs dit très inquiet face aux «signaux» lancés mercredi par l'Assemblée nationale du Québec. L'Assemblée nationale a entériné majoritairement une résolution qui «désapprouve» le rapport du comité Beaudoin-Dobbie parce que celui-ci ne répond pas aux revendications légitimes du Québec.

Selon lui, cette résolution «fait réfléchir» même s'il y voit des tactiques politiques.

Blackburn et Desjardins confondus par les agissements de Bourassa

Presse Canadienne
OTTAWA

Les deux députés conservateurs qui ont défendu avec le plus d'acharnement les intérêts du Québec au plan personnel Beaudoin-Dobbie se disent confondus par les agissements constitutionnels du premier ministre Robert Bourassa.

MM. Jean-Pierre Blackburn et Gabriel Desjardins ont pluto- t «mal pris» au plan personnel la censure de l'Assemblée nationale, qui a voté majoritairement mercredi pour «désapprouver» le rapport constitutionnel Beaudoin-Dobbie pour

lequel ils se sont dépensés sans compter depuis l'automne dernier.

«Je trouve que par le vote, c'est M. Bourassa lui-même qui a été désavoué par ses propres troupes. C'est une claque magistrale», a commenté hier M. Desjardins, député conservateur de l'émiscamingue.

Son collègue Blackburn interprète l'absence de M. Bourassa au moment du vote comme une expression «visuelle» de son désaccord. «Le fait qu'il n'ait pas voté indique qu'il était embarrassé par la résolution et ce n'est pas pour rien que les termes ont été changés», soutient-il.

Richler écrit sur un peuple qu'il ne comprend pas et n'aime pas — la SSJB

RICHARD HÉTU

La Société Saint-Jean-Baptiste a suggéré hier à Mordecai Richler de laisser à d'autres le soin de parler des Québécois, tandis que le Congrès juif canadien a défendu la liberté d'expression de l'écrivain anglo-montrealais.

Les deux organismes réagis-

saient aux dernières déclarations de M. Richler, diffusées mercredi soir dans le cadre de l'émission *The Journal*, de la chaîne CBC.

Au cours d'une interview menée par la journaliste Barbara Frumm, l'écrivain de renommée internationale a déclaré que les Québécois formaient «une société tribale», «beaucoup plus» antisémite que la société canado-an-

glaise, dont l'émancipation tient à la générosité des anglophones.

M. Richler était de passage à Toronto pour faire la publicité de son prochain ouvrage — *Oh Canada! Oh Québec* — qui paraîtra la semaine prochaine. Il s'agit d'un livre de 277 pages qui reprend, en l'étoffant, son article de 40 pages publié l'automne dernier dans le magazine américain *The New Yorker*.

M. Richler devrait «laisser à d'autres observateurs le soin d'écrire sur un peuple que manifestement il ne comprend pas et n'aime pas», a déclaré le président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, Jean Dorian.

Et d'ajouter: «La démarche intellectuelle de monsieur Richler est foncièrement malhonnête, à commencer par le fait qu'il joue,

après d'un public anglophone, à l'expert des choses québécoises alors qu'en fait nous savons — mais ses lecteurs et auditeurs l'ignorent — qu'il ne parle même pas le français.»

Le Congrès juif canadien n'a pas caché, pour sa part, son agacement à commenter les dernières déclarations de M. Richler, qui est membre de la communauté juive.

«Nous nous sommes déjà exprimés la première fois qu'il a tenu certains propos», a déclaré Max Bernard, président du comité des relations communautaires du Congrès juif canadien (région du Québec). M. Bernard faisait allusion à une lettre ouverte du directeur général de l'organisme montréalais, Michael Crellinsten, qui a été publiée dans *La Presse* à la suite de la parution dans *The New Yorker* de l'article de M. Richler.

Droit d'expression

M. Bernard a ajouté: «Pour moi, dans une société libre et démocratique, en autant qu'on ne soit pas insultant et que les propos ne soient pas outrageux, c'est le droit de n'importe qui, quelles que soient sa religion et sa race, de s'exprimer.

— M. Richler n'a-t-il pas été pour le moins insultants dans ses dernières déclarations?

— Honnêtement, a répondu M. Bernard, je n'ai pas lu ou entendu les propos de M. Richler, et je préfère ne pas le faire.»

S'il s'avérait que M. Richler avait été insultant ou que ses propos avaient été outrageants, «je pense que les commentaires qu'on ferait seraient les mêmes» que ceux publiés dans *La Presse* en septembre dernier sous la plume de M. Crellinsten. «Pourquoi se répéter?» a demandé M. Bernard.

Dans sa lettre ouverte, M. Crellinsten avait déclaré que l'article de M. Richler dans *The New Yorker* mettait en évidence «la profonde anxiété de nombreux membres de la communauté anglophone, plus particulièrement en ce qui a trait au départ des jeunes» du Québec.

M. Crellinsten reprochait cependant à M. Richler le ton «inflammatoire» de certains passages de son article et son refus de reconnaître que la société québécoise avait évolué depuis les années 1930 dans ses rapports avec la communauté juive.

«L'antisémitisme n'est pas plus présent au Québec qu'ailleurs au Canada», avait écrit M. Crellinsten.

À Ottawa, des propos qui font s'indigner... ou se taire

MAURICE GIRARD
Presse Canadienne

OTTAWA

Le président de la Chambre des Communes a refusé, hier, qu'un député du Bloc québécois interroge le ministre du Multiculturalisme à propos des commentaires de M. Mordecai Richler sur les Québécois.

«Je regrette beaucoup mais il est nécessaire d'avoir une question qui porte sur l'administration du gouvernement. La question est peut-être sérieuse, mais elle ne touche pas l'administration gouvernementale», a déclaré le président John Fraser, qui a coupé la parole au député de Shefford.

M. Jean Lapierre a été déçu que le ministre Gerry Weiner, «gardien de la tolérance et de la générosité», n'ait pas dénoncé ce qu'il a décrit comme un propos «raciste, injurieux, insultant et dégradant» d'un des écrivains canadiens les plus connus aux États-Unis.

«Normalement, nous ne commentons pas les déclarations de citoyens. Et nous ne prévoyons par le faire dans ce cas-ci», indiquait en fin de journée M. Len Westerberg, porte-parole du ministre du Multiculturalisme.

Mardi, à l'émission *The Journal*, de la CBC, M. Richler parlait des Québécois comme d'une «société tribale» et «antisémite»,

dont l'émancipation ne tenait qu'à la magnanimité des anglophones. Le lendemain, il poursuivait sa charge en affirmant devant un auditoire de 900 personnes à Toronto qu'en Allemagne, «on a abattu le mur de Berlin pour l'ériger au Québec».

Curieux mutisme

Dans la capitale fédérale, les propos de M. Richler ont soulevé l'indignation des francophones mais un curieux mutisme chez plusieurs autres députés, sauf pour le néo-démocrate albertain Ross Harvey, d'Edmonton, qui a lancé à son collègue Gilles Duceppe: «Si le chapeau vous fait...»

Député du Bloc québécois, M. Duceppe venait de déclarer: «Il faut dénoncer Mordecai Richler et j'espère que les leaders du Canada anglais et de la communauté juive dénonceront eux aussi cet artisan du racisme, pire pourriture de l'esprit.»

Son appel n'a pas été entendu. Peu de députés et d'organismes ont accepté hier l'invitation de la Presse Canadienne de se prononcer publiquement sur l'affaire.

Chez Alliance Québec, à Montréal, où on se bat pour la défense des intérêts de la communauté anglophone, M. Len McDonald a dit: «Nous n'avons aucune opinion sur le sujet. Je n'ai aucun mandat pour parler de la question. M. Richler n'est pas le porte-parole de la communauté juive ni anglophone».

Aux bureaux de Montréal et d'Ottawa de B'Nai Brith, qui dénonce les manifestations d'antisémitisme au Canada, on refilait l'interlocuteur d'un bureau à l'autre en promettant un retour d'appel, qui n'était pas encore venu en début de soirée.

Chrétien n'a pas lu

Aux Communes, le chef libéral Jean Chrétien est passé tout droit en disant: «Je n'ai pas lu les journaux». La députée Sheila Finestone (Mont-Royal) s'est contentée de souligner sans préciser «la parole intéressante et très colorée» de l'écrivain; il a certainement des opinions fort importantes et très intéressantes. J'en partage certaines et certaines, je ne les partage pas».

VOLVO VOUS OFFRE DEUX NOUVELLES OPTIONS.



La berline 940 Turbo de Volvo

L'UNE VOUS COÛTERA PEU, L'AUTRE RIEN DU TOUT.

Première option : un financement souple. Et plus souple que jamais d'ici le 31 mars.

Ainsi, sur une Volvo neuve 1992, votre taux de financement annuel pourrait être de 0 %. Ou votre mise de fonds de 0 \$. Quant au remboursement, vous pourriez l'échelonner sur une période de 24 à 60 mois.

Votre concessionnaire Volvo vous préparera un plan de financement sur mesure.

Deuxième option : un programme d'entretien périodique gratuit pour les trois premières années ou les 80 000 pre-

miers kilomètres, selon la première éventualité.

Passez vite chez votre concessionnaire Volvo. Car il y a un seul point sur lequel nous serons très fermes : la durée de cette offre.

Sécurité avant tout.

VOLVO

Durée	24	36	48	60
Mise de fonds	Taux d'intérêt annuel			
40%	0	3,1	4,7	5,6
30%	1,5	4,0	5,4	6,2
20%	2,5	4,8	6,0	6,7
10%	3,4	5,4	6,4	7,0
0%	4,0	5,8	6,8	7,3

Chambly
Fort Chambly
Automobiles Inc.
830, boul. Perigny
658-6623

Laval
Boulevard Saint-Martin
Auto Inc.
1430, boul. Saint-Martin
667-4960

Ste-Agathe-des-Monts
Garage Franke Inc.
180, rue Principale
(819) 326-4775

Saint-Hubert
Lemenn
Automobile Ltée
3839, boul. Taschereau
678-1220

Saint-Léonard
John Scotti
Auto Ltée
4330, rue Jarry Est
725-9394

Dollard-des-Ormeaux
Jacauto Ltée
3612, boul. St-Jean
626-8120

Montréal
Up-Town
Automobiles Ltée
5055, rue Paré
737-6666

St-Hyacinthe
Automobiles
Chicoine Inc.
855, rue Johnson
771-2305

St-Jérôme
Autonor Inc.
2344, boul. Labelle
Lafontaine
436-8211

Ce programme est offert par les concessionnaires Volvo participants jusqu'au 31 mars 1992, sous réserve de l'approbation de crédit par Financement Volvo Canada Ltée. Par exemple, si votre nouvelle Volvo 1992 vous coûte 25 000 \$ et que vous donnez un acompte de 5 000 \$ (20 %), le solde de 20 000 \$ financé sur 36 mois vous revient à 597,62 \$ par mois. Au taux d'intérêt annuel de 4,8 % utilisé dans cet exemple, le coût total de l'emprunt sur trois ans s'établit à 1 514,32 \$. Le taux annuel correspond au taux de crédit. Ainsi, l'obligation totale du client quant au financement s'élève à 21 514,32 \$. Le véhicule, qui parviendra des stocks existants et restreints des concessionnaires, doit être livré au plus tard le 7 avril 1992. Les assurances, les taxes, l'immatriculation, l'enregistrement et les frais de préparation du concessionnaire sont en sus. Certaines restrictions et conditions s'appliquent. Voyez votre concessionnaire autorisé Volvo pour plus de détails. © 1992. Financement Volvo Canada Ltée. «Sécurité avant tout» est une marque de commerce de Volvo Canada Ltée.



**L'EAU
À LA
BOUCHE**
HÔTEL-RESTAURANT



RELAIS &
CHÂTEAUX
★★★★
Y Y Y Y

La fièvre du printemps

Forfait en vigueur
du 14 mars au 4 avril 1992 (incl.)
1 nuitée, petit déjeuner complet,
1 journée de ski alpin

57,50 \$

p.p. / jour / occ. double
(taxe en sus)

Téléphone (514) 229-2991 Mil (514) 227-1416
Télécopieur (514) 229-7573

3003, BOUL. SAINTE-ADELE (ROUTE 117) SAINTE-ADELE (QUÉBEC)

"3" LA FAIT LE MOIS À 25 700\$.

PLUS DE 3 000 POINTS
OFFERTS, CETTE SEMAINE,
DANS LA PRESSE
Si vous êtes membre du CLUB,
entrez le code suivant:

41094680

Sinon, composez, à Montréal, le 251-8688
ou, sans frais, le 1-800-563-8688

CLUB Multi points

La Presse

Économisez jusqu'à 9\$ par année
en ajoutant des aérateurs à vos robinets.



EcoKILO

333-KILO



Aziz ne bouge pas d'un iota devant le Conseil de sécurité



Tarek Aziz explique l'attitude de l'Irak.

d'après AFP
NEW YORK, Nations unies

Le vice-premier ministre irakien, Tarek Aziz, a fait preuve hier d'une ferme intransigence à l'égard du Conseil de sécurité où les Etats-Unis et la Grande-Bretagne l'ont de nouveau mis en garde contre toute nouvelle « erreur de calcul ».

Devant les membres du conseil, M. Aziz s'est déclaré prêt à revenir tous les deux mois devant le conseil et à participer à toute réunion technique avec le Conseil de sécurité ou les organes spécialisés de l'ONU, comme la commission spéciale chargée de l'élimination de toutes les armes irakiennes de destruction massive, ou l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), pour lever toutes les difficultés dans l'application des résolutions de l'ONU, « loin des accusations politiques ».

Cette proposition, déjà énoncée la veille, a immédiatement été rejetée par les ambassadeurs américain et britannique qui l'ont de nouveau mis en garde contre toute « erreur de calcul », à l'instar de celle commise par

Bagdad qui n'a pas semblé croire les menaces de la communauté internationale d'utiliser la force pour déloger ses troupes du Koweït. Pour le conseil, ses résolutions ne sont pas négociables et doivent être appliquées inconditionnellement et immédiatement.

Le président en exercice du conseil a rappelé à l'Irak, dans une déclaration solennelle, que le gouvernement irakien ne s'est pas encore conformé « pleinement et inconditionnellement » aux obligations exigées par les différentes résolutions adoptées par le Conseil de Sécurité de l'ONU à son égard.

Le président du conseil, l'ambassadeur du Venezuela, Diego Arria, dans une déclaration lue en session formelle consacrée à l'Irak, en présence de Tarek Aziz, a ajouté, au nom des quinze membres, du Conseil de sécurité que l'Irak doit « prendre immédiatement les mesures appropriées » pour se conformer à toutes les résolutions. Les membres du Conseil « espèrent que la bonne volonté exprimée par le vice-premier ministre de l'Irak se traduira dans les faits ».

Dans ce que les membres du Conseil rangent dans cette dernière catégorie, figure la proposition irakienne de vendre son pétrole,

« dans la plus grande transparence » aux seuls membres du Conseil de sécurité dont les Etats-Unis, la France et la Grande-Bretagne, afin d'acheter vivres et médicaments. Mais cette proposition répond partiellement aux dispositions des résolutions 706 et 712 du Conseil de sécurité qui autorisent de telles ventes, sous un strict contrôle de l'ONU et limitée à l'équivalent d'1,6 milliard de dollars pendant six mois.

En effet, ces résolutions prévoient que le produit de ces ventes servent également au paiement des travaux de la commission spéciale de l'ONU chargée d'éliminer toutes les armes irakiennes de destruction massive. Aziz a déclaré ne pas pouvoir aller au-delà, la résolution 706, selon lui, étant « une ingérence dans les affaires intérieures de l'Irak, délibérées ou non ».

M. Aziz, que l'ont dit prêt à passer plusieurs jours à New York, a par ailleurs démenti tout blocus contre les populations du Kurdistan, mais admis l'existence de points de contrôle pour éviter toute contrebande avec l'Iran.

Enfin, le vice-premier ministre a mis sur le compte de l'embargo l'impossibilité dans laquelle se trouve son pays de s'acquitter de ses dettes.

Dénouement de la prise d'otages mais nouveaux combats dans le Caucase

d'après AFP
MOSCOU

La crise ouverte avec la prise en otages, dimanche, par des Arméniens, de dix officiers des forces armées de la CEI, s'est achevée dans la nuit de mercredi à hier, laissant toutefois de nombreuses questions en suspens, tandis que de nouveaux combats éclataient dans le Caucase.

Selon l'agence Itar-Tass, la ville azerbaïdjanaise d'Agdam a subi hier à l'aube d'intenses tirs d'artillerie de la part des Arméniens avant que ceux-ci ne passent à l'attaque. Les combats se déroulaient désormais dans le centre de la ville, a ajouté l'agence. Selon le Front populaire d'Azerbaïdjan, cité par Itar-Tass, les bombardements d'Agdam, hier matin, ont provoqué la mort de cinq personnes.

Les dix officiers qui avaient été pris en otages à Artik, dans le nord-ouest de l'Arménie, ont été libérés et sont « sains et saufs ». Ils avaient été capturés lors de la prise d'assaut de leur caserne par une soixantaine de combattants arméniens. Les assaillants voulaient s'emparer de munitions.

Tirant les leçons de ces événements, le vice-président russe, le général Alexandre Routskoï, avait réclamé, mercredi soir, le retrait « immédiat » des forces armées de la CEI et de leur équipement du Caucase. « L'Azerbaïdjan, l'Arménie et la Géorgie sont indépendants, qu'ils résolvent ces questions entre eux », avait ajouté Alexandre Routskoï.

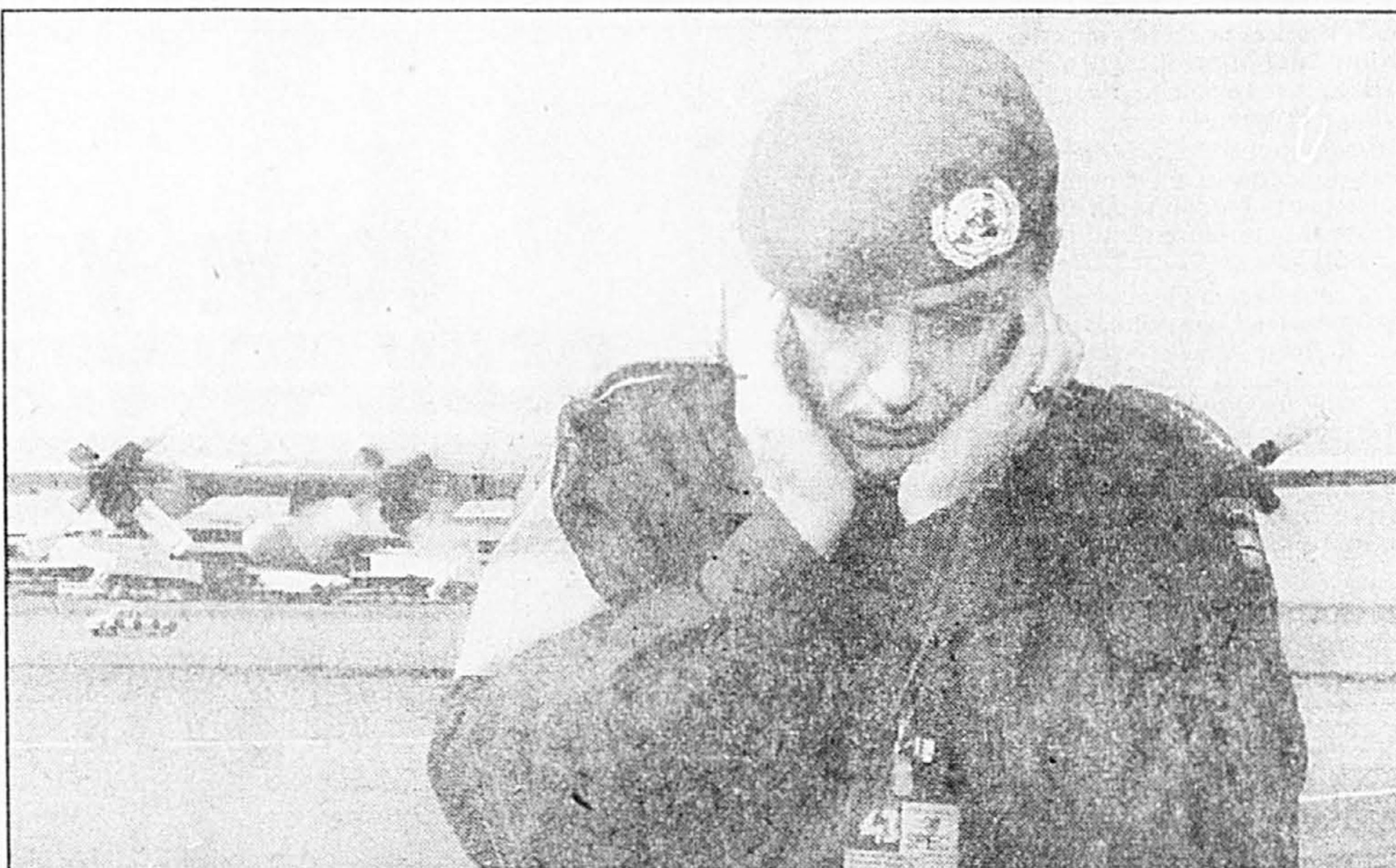
De nombreuses questions restent en suspens après cet enlèvement d'officiers de la CEI, notamment en ce qui concerne les relations entre les forces de la CEI et les combattants des deux bords. Le général Routskoï s'est toute-

fois voulu rassurant à propos du sort des armes nucléaires contrôlées par les forces armées de la CEI. Il a affirmé qu'il n'y avait pas d'armes nucléaires à Artik et que « l'accès à ces armes situées en Arménie et en Azerbaïdjan était exclu ».

Mais Itar-Tass a indiqué qu'il existait deux versions sur la prise d'otages des officiers. Selon un conseiller du président arménien Levon Ter-Petrossian, des combattants arméniens s'étaient rendus à Artik pour s'emparer d'armes que leur avaient promis les militaires pour l'« auto-défense » du Nagorny Karabakh, à la suite du retrait du 366^{ème} régiment de la CEI de cette région. Les promesses n'ayant pas été tenues, des échanges de tirs ont éclaté, suivis de la prise en otages des officiers.

Le porte-parole des forces armées de la CEI, le lieutenant-colonel Nikolai Medvedev, interrogé par Itar-Tass, a mis en doute cette version, soulignant seulement qu'une telle action de la part des responsables militaires de la caserne d'Artik était passible d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à 15 ans. Selon ce porte-parole, l'accès aux armes dans le Caucase se produit essentiellement lors d'attaques contre des dépôts de la CEI. Lors d'une conférence de presse en présence de deux des dix officiers libérés, le général Routskoï a souligné qu'il fallait trouver au plus tôt une solution au statut des forces armées de la CEI.

Entretiens, à Bakou, la capitale de l'Azerbaïdjan, l'un des responsables du Front populaire (opposition nationaliste), Arif Gadiev, a déclaré lors d'une conférence de presse que « tous les moyens politiques du règlement du Nagorny Karabakh n'étaient pas épuisés ».



Ce soldat norvégien du contingent de l'ONU se bouche les oreilles pour atténuer le bruit d'un avion amenant des militaires français sur l'aéroport de Belgrade.

Les incidents se multiplient malgré les casques bleus en Yougoslavie

d'après AFP
BELGRADE

Une solution politique de la crise yougoslave semblait toujours aussi incertaine, hier, avec la multiplication des incidents armés en Croatie et en Bosnie-Herzégovine, malgré l'arrivée des premiers groupes d'officiers de l'ONU chargés de préparer le déploiement dans les prochaines semaines de 14 000 casques bleus.

Les affrontements des cinq derniers jours sur les fronts de Croatie ont fait 22 morts et 65 blessés, selon des sources fédérales et croates, l'arrivée sur le terrain des officiers de l'ONU n'ayant manifestement pas suffi à calmer l'ardeur des belligérants. Trois personnes ont été tuées et cinq blessées au cours des dernières 24 heures dans les attaques de l'armée fédérale près d'Osijek (est de la Croatie), a annoncé Radio Zagreb.

Le général indien Satish Nambiar, commandant des forces de l'ONU en Yougoslavie, devait terminer hier sa mission à Zagreb et se rendre aujourd'hui en Bosnie, les casques bleus devant établir leur quartier général à Sarajevo, la capitale, et une importante base logistique à Banja Luka (nord de la Bosnie).

Le rejet par les Serbes de Bosnie du plan proposé par la CEE pour un règlement de la crise dans cette république augure mal de la poursuite des négociations, alors que les incidents armés sont quotidiens dans cette république de 4,3 millions d'habitants, dont 43,7 p. cent de Musulmans, 31,4 p. cent de Serbes et 17,3 p. cent de Croates.

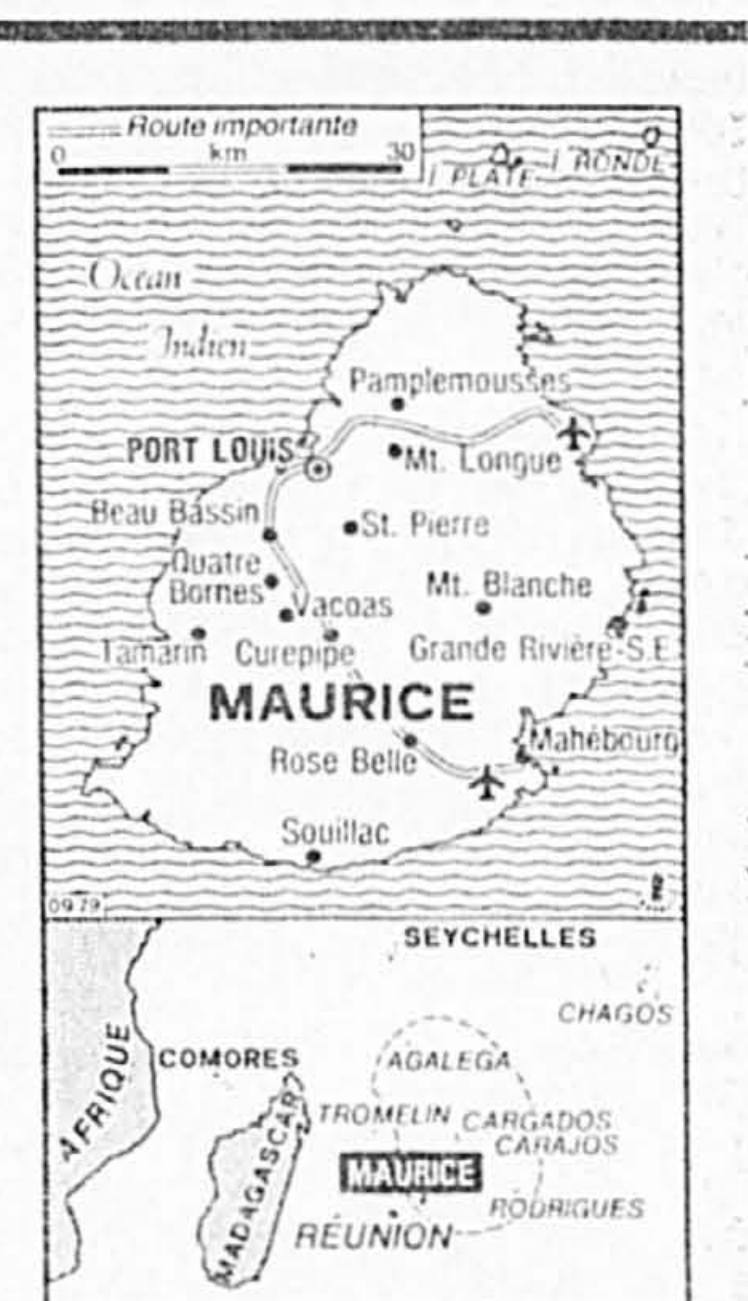
Un convoi de l'armée yougoslave a été pris hier

sous le feu de « civils armés incontrôlés », selon l'agence Tanjug, à Capljina (ville à majorité croate du sud de la Bosnie) où une caserne de l'armée est encerclée depuis une quinzaine de jours par des membres du HOS, la milice du Parti Croate du Droit (extrême droite nationaliste). A Doboj (nord de la Bosnie), deux bombes ont explosé hier à la gare de chemin de fer et dans un restaurant, sans faire de victime, a ajouté l'agence.

Le leader des Serbes de Bosnie Radovan Karadzic a qualifié « d'inacceptable » le plan de la CEE, soulignant que les Serbes accepteraient « jamais de perdre leur souveraineté ». Les Serbes, qui ont créé une « république serbe de Bosnie », refusent de vivre dans une Bosnie indépendante et sont pour leur maintien dans un état commun avec la Serbie et le Monténégro. Une majorité d'habitants de Bosnie a voté début mars en faveur de l'indépendance.

Le blocage des négociations ne concerne pas seulement la conférence sur la Bosnie mais aussi la conférence sur la Yougoslavie qui a pris fin lundi dernier sans qu'aucun progrès ait été enregistré entre les républiques de l'ex-Yougoslavie et sans même qu'ait été fixée la date d'un prochain rendez-vous.

L'éventuelle reconnaissance, dès le 6 avril, à Bruxelles, des deux dernières républiques qui réclament leur indépendance, la Bosnie-Herzégovine et la Macédoine, pourrait provoquer une nouvelle flamme de violence, au moins en Bosnie. La révolte des Serbes, début mars, après la proclamation des résultats du référendum sur l'indépendance, avait pris fin à la suite de l'assurance donnée à la communauté serbe par les autorités de Bosnie du « gel des activités concernant l'indépendance ».



Maurice accède à la République

d'après AFP
PORT-LOUIS

Maurice, monarchie constitutionnelle depuis son accession à l'indépendance, le 12 mars 1968, est devenue une république au sein du Commonwealth, hier soir.

Cet événement, qui coïncide avec le vingt-quatrième anniversaire de l'indépendance du pays, a été marqué par une cérémonie officielle à Port-Louis, en présence de plusieurs personnalités étrangères dont le Premier ministre indien, M. Narasimha Rao, invité d'honneur du gouvernement mauricien. Les Mauriciens sont à plus de 50 p. cent d'origine indienne.

Le temps fort de la cérémonie, qui a duré une heure, a été la prestation de serment du premier président de la République mauricienne, Sir Veerasamy Ringadoo, devant le juge en chef de la Cour suprême, Sir Victor Glover. Dans un message adressé à la nation, mercredi, Sir Veerasamy avait présenté la république comme l'étape ultime vers l'indépendance totale.

Il a rendu hommage à « sa majesté la reine Elizabeth II d'Angleterre qui a porté beaucoup d'attention au bien-être de Maurice en accomplissant ses devoirs constitutionnels durant les 24 dernières années ». Sir Veerasamy a également expliqué que les responsabilités du président et du Premier ministre ont été clairement définies par la constitution et s'est déclaré convaincu qu'il n'y aura aucun conflit entre ces deux fonctions. Il a, de plus, souligné que l'avenir de Maurice repose sur la création de l'unité nationale dans la diversité.

Pour sa part, le Premier ministre mauricien, Sir Anerood Jugnauth, qui s'est adressé à la nation hier matin, a rendu hommage à tous ceux qui ont lutté en faveur de l'accession de Maurice à l'indépendance ainsi qu'à tous ceux qui ont travaillé afin de permettre à Maurice d'avoir son indépendance économique. Il a expliqué à la population que l'accession au statut de république, qui est un processus normal dans l'histoire d'un pays, ne bouleversera pas la vie mauricienne. Sir Anerood a ajouté que les relations d'amitié avec des pays amis comme la Grande-Bretagne, l'Inde, la France et les Etats-Unis entre autres resteront inchangées.

DÉPÊCHES

SCUDS
Un démenti de Hafez al-Assad
■ Le président syrien Hafez al-Assad a démenti hier que des cargos nord-coréens aient livré des missiles Scud à son pays, comme l'assurent les Etats-Unis. « Les bateaux dont on parle ne transportaient pas de missiles pour la Syrie. Tout ce que vous avez entendu est faux », a-t-il dit dans un discours politique après avoir prêté serment pour son quatrième mandat présidentiel de sept ans. « Nous avons des missiles et nous en achèterons en fonction de nos besoins », a-t-il ajouté.

ITALIE
Député assassiné à Palerme
■ Le député européen italien Salvo Lima (démocrate-chrétien) a été assassiné hier matin à Palerme, sa ville natale, par un commando de deux hommes circulant à motocyclette, a annoncé la police. Salvo Lima était le leader du courant de la Démocratie chrétienne (DC) proche de l'actuel chef du gouvernement italien Giulio Andreotti en Sicile. Il était également l'un des hommes politiques les plus discutés d'Italie. Son nom avait été cité à plusieurs reprises dans le cadre d'enquêtes sur la mafia, mais aucune preuve n'avait jamais été retenue contre lui.

HAÏTI
Vote reporté à lundi
■ Le vote du parlement sur l'accord de Washington prévoyant une solution négociée de la crise haïtienne, qui devait avoir lieu hier, a été repor-

té à lundi prochain, a annoncé hier matin à Port-au-Prince le président du parlement Déjean Bélizaire. Ce délai permettra de « mieux préparer le terrain », a précisé M. Bélizaire qui s'exprimait sur une station privée de la capitale, Radio Métropole.

GRANDE-BRETAGNE
Kinnock en campagne électorale
■ Neil Kinnock a donné officiellement le coup d'envoi de la campagne travailliste hier à Londres en appelant les Britanniques à sanctionner les « 13 années de gâchis » du thatcherisme, le 9 avril prochain. « Le temps du changement est venu », a affirmé le leader travailliste, entouré de son équipe électorale — la plupart des membres du cabinet fantôme — au cours d'une conférence de presse. Aux Communes, M. Kinnock et le Premier ministre conservateur John Major ont échangé leurs dernières passes d'armes avant la dissolution de la Chambre, lundi prochain, au milieu des acclamations prolongées de chaque camp.

KURDES
Mobilisation générale
■ Les rebelles kurdes de Turquie ont lancé hier « un appel à la mobilisation générale » contre l'armée turque qui « prépare une opération de destruction massive », selon un tract distribué dans le sud-est anatolien à majorité kurde dont copie est parvenue à l'AFP à Istanbul. « La défense armée sera développée, nos unités armées défendront nos villages et nos villes », souligne ce tract.



Contre les Panthères noires

Un soldat israélien pointe son arme vers un Palestinien accusé d'être un militant armé dans les territoires occupés. Un autre Palestinien appartenant aux Panthères noires, groupe de choc du Fatah (principale composante de l'OLP), a été tué par balles hier à Jenin, en Cisjordanie occupée, lors de cette vaste opération d'arrestations menée par l'armée israélienne, selon des sources militaires. Un porte-parole de l'armée a indiqué que des dizaines de Palestiniens appartenant aux Panthères noires ont été arrêtés au cours de cette opération qui se prolonge depuis « plusieurs jours » dans la région de Jenin.

La CEQ cherche désespérément à rencontrer le ministre Johnson

FRANÇOIS BERGER

■ La présidente de la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ), Mme Lorraine Pagé, a invité hier le ministre Daniel Johnson à «sortir du mutisme» qu'il observe depuis la mi-février après avoir annoncé aux employés de l'État qu'ils n'obtiendront pas les augmentations salariales prévues pour juillet prochain.

«Il va falloir que l'on puisse parler au ministre», a déclaré Mme Pagé en présentant aux médias les nouvelles propositions de l'organisation syndicale qui regroupe 110 000 salariés des secteurs public et parapublic, dont la

L'éducation populaire menacée

Presse Canadienne

QUÉBEC

■ Le Conseil du trésor menace de couper sa subvention au programme d'éducation populaire, a avoué hier le ministre de l'Éducation, M. Michel Page, à l'Assemblée nationale quand interrogé par le député péquiste d'Abitibi-Ouest, M. François Gendron.

«Nous sommes toujours en discussion avec le Conseil du trésor. Mes contacts et mes échanges se poursuivent avec le président du Conseil du trésor (Daniel Johnson) pour éviter des coupures dans ce programme», a dit le ministre de l'Éducation.

M. Page a rendu hommage au travail des quelque 800 groupes qui se partagent dans le cadre de ce programme un budget annuel de 9,4 millions \$, soit quelque 11 700 \$ par organisme.

«Ils font de belles choses et cela permet à des gens confrontés à des problèmes particuliers de s'organiser et de s'affirmer dans leur dignité, de faire œuvre utile», a-t-il ajouté.

Le ministre s'est engagé à défendre la reconduction du budget pour la prochaine année financière puis à rencontrer les représentants de ces groupes pour débattre à plus long terme de la restructuration du programme.

Les 781 groupes d'éducation populaire s'occupent notamment d'alphabétisation, d'aide aux familles et aux handicapés, de consommation et de promotion de la condition féminine.

grande majorité dans l'enseignement.

La CEQ veut que certaines questions, dont celles des salaires et des conditions de travail, fassent l'objet d'une entente avec le Conseil du trésor, dirigé par M. Johnson, au plus tard le 31 mars prochain. La centrale exige la tenue de pourparlers afin de pouvoir consulter ses membres au cours des deux premières semaines d'avril.

«Nous tenons compte du calendrier du ministre Johnson, qui doit préparer les crédits du gouvernement avant la présentation du budget au mois de mai», a dit Mme Pagé. «Nous ne nous laisserons pas abuser par de simples déclarations», a ajouté la présidente de la CEQ en indiquant que les demandes de la centrale ont été révisées à la baisse devant la conjoncture.

«S'il refuse de dialoguer, c'est le gouvernement qui aura choisi la voie de l'affrontement», a encore dit Mme Pagé en avertissant que la démotivation des employés de l'État était le plus grand danger que pouvait craindre Québec.

La CEQ se rend à la volonté du gouvernement de prolonger les conventions collectives de travail jusqu'au 30 juin 1994, mais exige toujours que les salaires soient majorés de trois p. cent le premier juillet prochain, comme cela était convenu avec Québec en échange du gel des salaires pendant les six premiers mois de 1992. Le gouvernement est revenu sur cet accord et entend plutôt échelonner les augmentations sur deux années (un p. cent en juillet, un p. cent en janvier prochain et deux p. cent en juillet 1993).

Pour l'année 1993, la CEQ demande l'indexation des salaires au taux d'inflation.

Là où la CEQ dit avoir adouci ses demandes, c'est en acceptant que certaines questions soient examinées plus tard, au sein de comités conjoints sur l'équité salariale et sur certaines conditions de travail. La centrale accepte aussi que les clauses concernant les régimes de retraite soient reconduites pendant deux ans.

Mais il y a des choses qui «ne peuvent attendre deux ans», a affirmé Mme Pagé. Il en va ainsi des mesures pour favoriser la réussite scolaire et faire échec au taux d'abandon des élèves. La CEQ veut que des fonds soient débouqués pour assurer un meilleur encadrement des élèves en difficulté.

Les relations de travail dans la santé et les services sociaux doivent également être améliorées en priorité, et la précarité de l'emploi dans tous les secteurs doit être limitée, notamment par le respect des listes de rappel des employés dans les établissements, a indiqué Mme Pagé.

«La balle est maintenant dans le camp du gouvernement, mais nous n'allons pas laisser les choses trainer en longueur», a-t-elle dit en précisant que des représentants de la CEQ ont rencontré hier ceux du gouvernement afin de tenter d'établir un calendrier de négociations.

Notons que la CEQ a décidé de faire cavalier seul face au gouvernement en tournant le dos aux cinq autres organisations syndicales représentant 300 000 employés du secteur public (fonctionnaires, professionnels, infirmières, CSN et FTQ). «Nous avons une approche différente (des autres syndicats) et de toute façon notre processus de négociations est plus avancé», a expliqué Mme Pagé.

Les jeunes Asiatiques n'ont pas une très bonne image d'eux-mêmes

FRANÇOIS FOREST

■ Les jeunes Asiatiques sont ceux qui, de toutes les minorités culturelles du Québec, ont l'image la moins positive d'eux-mêmes et, à l'inverse, les jeunes Latino-Américains se distinguent des autres communautés par une image de soi des plus positives.

C'est ce qu'établit une étude menée par le DSC de l'hôpital Sainte-Justine auprès de 908 élèves de 4e et 5e secondaire d'écoles de Côte Saint-Luc, Outremont, Mont-Royal, Côte-des-Neiges, dont les résultats sont maintenant connus des diverses communautés culturelles.

L'étude consistait à mesurer notamment le degré d'adaptation à l'adolescence de jeunes de 15 ans à 17 ans, selon l'appartenance culturelle; la prévalence des comportements à risque pour la santé; la prévalence des malaises physiques.

La quête d'informations a été réalisée à l'aide du questionnaire *Offer-Self Image*, mondialement utilisé et qui mesure le degré d'adaptation des adolescents dans certaines dimensions de leur vie psychologique, sociale, familiale, sexuelle et dans leur capacité à faire face à la réalité et à s'ajuster au monde extérieur.

La majorité des élèves (72,7 p. cent) appartient à un groupe culturel autre que canadien-français ou canadien-anglais et 87 p. cent avait un statut d'immigrant à leur arrivée au Canada. Les groupes culturels identifiés sont: antillais, asiatique, canadien-français et anglais, grec-portugais, haïtien, italien, juif et latino-américain.

Dans la section «adaptation à l'adolescence», les filles des groupes autres que les Canadiennes

françaises ont des scores moyens plus faibles que celles-ci; ce qui n'est pas le cas pour les garçons à l'exception des Asiatiques. (La moyenne des scores est 50, selon le questionnaire.)

Si les Canadiennes françaises sont les mieux engagées sur «l'adaptation à l'adolescence» suivies de près par les Juives et les Grecques-Portugaises, les scores des Antillaises-Haïtiennes (42,6) et des Italiennes (43,6) sont inférieures.

Dans cette même section, les garçons asiatiques n'obtiennent que 40,6 alors que le scores moyens des autres minorités étaient nettement supérieurs.

«Nous ne savons pas pourquoi l'estime de soi des jeunes Asiatiques est moins forte, mais culturellement il est connu que l'individu n'existe qu'en tant que membre de la communauté à laquelle il appartient. Mais ce n'est pas scientifique, indique Rita Sylvestre, agente de la planification au DSC. Toutefois, notre étude recoupe les études faites dans d'autres pays et qui confirment ces taux plus faibles.»

Il n'est guère plus facile d'expliquer pourquoi les Sud-Américains ont une estime de soi plus forte: on émet l'hypothèse que cette estime de soi peut être reliée à une mentalité plus ouverte, plus jeune, avec une plus grande facilité d'adaptation.

Dans l'ensemble, note l'étude, les jeunes des groupes minoritaires présentent moins de comportements à risque que les jeunes Canadiens français: consommation d'alcool et drogue, actes délinquants, comportements risqués reliés à la sexualité (36 p. cent étaient actifs sexuellement dont la moitié avec plus de six partenaires et sans protection).

Au chapitre de l'alcool, les Antillais, Juifs, Grecs-Portugais et Latino-Américains étaient moins susceptibles que les Canadiens français et Italiens d'en consommer. Les Asiatiques et Haïtiens encore moins. Par ailleurs, les Canadiens anglais, Asiatiques, Haïtiens et Italiens risquaient moins, révèle l'étude, de consommer des drogues douces que les Canadiens français, Antillais, Juifs, Grecs-Portugais et Latino-Américains.

Les comportements sexuels risqués sont plus grands chez les Québécois de souche française et chez les Haïtiens que chez les Juifs et autres ethnies. Au même titre, les Juifs risquaient moins de commettre des actes délinquants. Les malaises physiques chez les jeunes Asiatiques, les filles et les jeunes ayant une image négative d'eux-mêmes sont également plus nombreux que dans tous les autres groupes de jeunes.

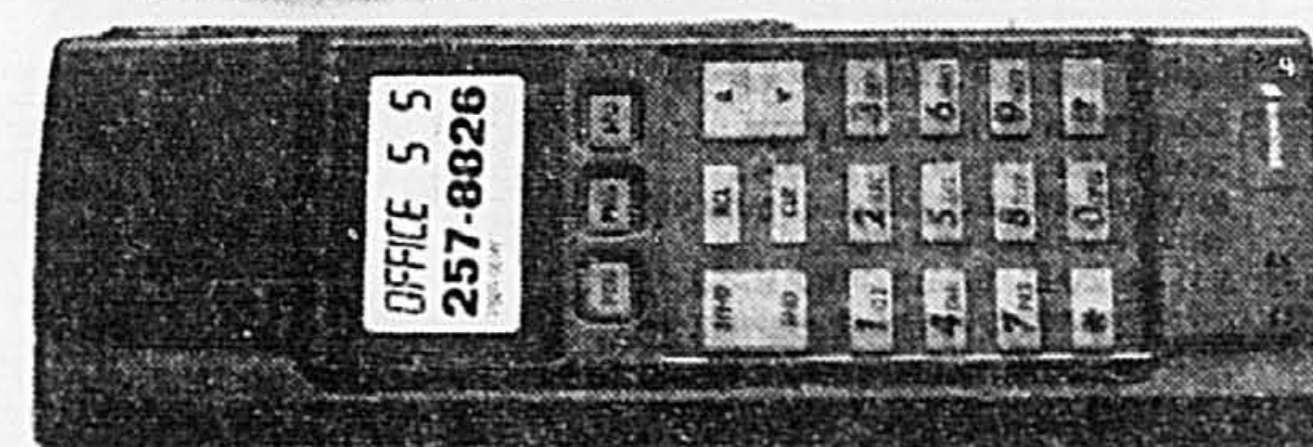
«Chez les Asiatiques, explique encore Mme Sylvestre, l'individu ne peut avoir d'émotions: la peine, l'amour, la souffrance ne doivent pas se manifester. Par contre, il est bien vu de déclarer des troubles physiques: maux de tête ou de cœur.»

Les données de l'étude dont le rapport final n'est pas encore terminé, ont été transmises aux différentes communautés ethniques. En majorité, celles-ci ne se sont pas déclarées surprises des résultats, la communauté italienne expliquant par exemple que la consommation d'alcool chez les jeunes relevait d'un héritage culturel qui faisait de la fabrication artisanale et de la consommation du vin coupé d'eau une particularité de l'éducation des enfants.

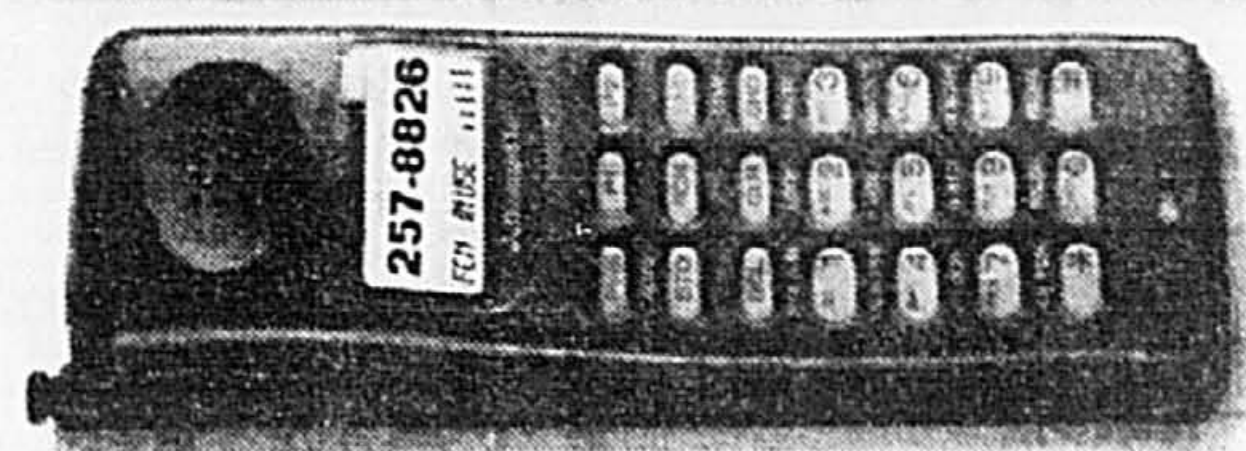
Voici une bonne affaire... qui vous fera parler!



ÉCONOMISEZ PLUS DE 350\$
AUDIOVOX®



ÉCONOMISEZ PLUS DE 190\$
HotLine



ÉCONOMISEZ PLUS DE 250\$
DiamondTel®

Économisez 110\$ dès maintenant!

Remettez ce bon au détaillant de votre région et obtenez gratuitement deux mois de service de messagerie mobile deux mois de facturation détaillée ainsi que deux

110\$ D'ÉCONOMIE

mois d'appels entrants - jusqu'à 100 minutes par mois. Rendez-vous au Centre de service Cantel pour tous les détails. Cette offre prend fin le 31 mars 1992.

Au Centre de service Cantel, nous avons des prix qui vous feront parler... cellulaire.

Parlant de bons prix, vous en aurez sur beaucoup plus que nos téléphones: épargnez plus de 110\$ sur le temps d'utilisation et autres ensembles fort intéressants.

Achetez le fabuleux Audiovox Minivox de 10,6 oz à seulement 899\$ et obtenez gratuitement une pile à durée prolongée, en plus d'un adaptateur pour allume-cigarette. Économisez plus de 350\$.

Notre modèle portatif exclusif Ericsson Hotline vous est offert à seulement 699\$, incluant gratuitement l'ensemble mains libres le plus petit au monde. Économie totale: plus de 190\$.

Et ce n'est pas tout: achetez un DiamondTel M99X et épargnez 250\$. Remarquablement petit, ce modèle portatif ne vous coûtera que 849\$.

Avec Cantel, le seul réseau cellulaire national au Canada, notre service, nos choix imbattables ainsi que des prix surprenants, voilà de quoi vous faire parler cellulaire!

Dépêchez-vous et profitez des économies en vigueur tant qu'il y aura de la marchandise. L'offre prend fin le 31 mars 1992.



ROGERS

CENTRES DE SERVICE CANTEL

MONTREAL	CHOMEDEY	VILLE ST-LAURENT	DRUMMONDVILLE
5954, boul. Métropolitain est	3364, boul. St-Martin ouest	6315, Côte-de-Liesse	1565, boul. Lemire
257-8826	682-2640	783-3833	(819) 478-0851
770, Notre-Dame ouest			
875-9512			

CRTC Décision Canada

Décision 92-139, Société Radio-Canada, à travers le Canada. APPROUVÉ — Partie des demandes selon laquelle la Société doit atteindre un niveau de contenu canadien d'au moins 50% en musique populaire sur une base hebdomadaire. REFUSÉ — Partie des demandes qui lui aurait permis de répartir raisonnablement les pièces musicales sur la semaine de radiodiffusion plutôt que sur la journée de radiodiffusion. «Vous pouvez consulter les documents du CRTC dans la «Gazette du Canada». Partie I; aux bureaux du CRTC; dans les bibliothèques de référence; et aux bureaux de la titulaire pendant les heures normales d'affaires. Pour obtenir copie de documents publics du CRTC, prière de communiquer avec le CRTC aux endroits ci-après: Ottawa-Hull, (819) 997-2429; Halifax, (902) 426-7997; Montréal, (514) 283-6607; Winnipeg, (204) 983-6306; Vancouver, (604) 666-2111.»

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

PLUS DE 3 000 POINTS OFFERTS, CETTE SEMAINE.

DANS LA PRESSE

Si vous êtes membre du CLUB, entrez le code suivant:

36483819

Si non, composez, à Montréal, le 251-8688 ou, sans frais, le 1 800 563-8688.

CLUB Multi points

La Presse

A-T-ON JAMAIS VU UN TEL SON



SONY

Vivez une expérience cinématographique unique grâce à l'excellente gamme de produits <<Cinéma chez soi>> de SONY. Venez rencontrer nos conseillers et découvrez nos prix très, très compétitifs.

Téléviseurs «Cinéma 21" à partir de 499 \$

audio centre

8080 ouest, boul. Taschereau, Brossard 466-1999
5260 ouest, rue Sherbrooke, Montréal 482-4420
5252 ouest, rue Sherbrooke, Montréal 482-6383
1970, boul. Le Corbusier, Laval 687-3627

Un tramway fou fait onze morts à Göteborg

Reuter

STOCKHOLM

■ Au moins 11 personnes ont été tuées et une vingtaine d'autres blessées hier à la suite du déraillement d'un tramway qui a percuté des voitures et fauché des passants, dans le port suédois de Göteborg, ont dit les secours.

Le convoi était vide car les passagers étaient descendus à la suite d'une rupture de câble sur la voie. Il regagnait en marche arrière une place du centre-ville.

Au bout d'un kilomètre, le tramway s'est écrasé contre un taxi et a déraillé. Après avoir percuté deux autres véhicules, il a

fauché des personnes à un arrêt de tramway et a terminé sa course folle contre un bâtiment, avant de prendre feu, a déclaré la police.

Elle a dit ignorer si le conducteur était resté à bord de son tramway.

«J'ai entendu le bruit qu'a fait le tram en percutant le taxi. Je n'ai pas eu le temps de réfléchir. J'ai sauté les rails pour courir vers le parc, de l'autre côté», a raconté un témoin.

Quatre des victimes se trouvaient dans une voiture qui a pris feu après avoir été heurtée par le tramway. Les autres étaient des passants qui attendaient à l'arrêt de tramway sur la place.

Les victimes ont été fauchées à une intersection achalandée de la ville par un tramway qui avait quitté les voies.

PHOTO AP



Elle renonce au chocolat et perd 40 kg

Agence France-Presse

LONDRES

■ Folle de chocolat, elle a été prise de frissons, de tremblements, de palpitations lorsqu'elle a décidé de se «désintoxiquer», condition nécessaire à la cure d'amaigrissement draconienne qui lui a valu d'être sacrée hier championne du régime.

Diane Macdonald, une infirmière écossaise de 27 ans, pesait près de 102 kg il y a un an. Depuis, elle a perdu plus de 40 kg. «Je ressemblais à un lutteur de sumo», a-t-elle dit en recevant son prix. Elle a arrêté de manger du chocolat le 10 janvier 1991 après s'en être gavée la veille.

SEARS

SUPER

S A M E D I

VOUS EN AVEZ POUR VOTRE ARGENT... ET PLUS

UN JOUR SEULEMENT!

LE 14 MARS 1992 À 9 HEURES PRÉCISES.

799\$ ch.

Réfrigérateur 15.6 pi.cu. Blanc. No 53510.

849\$ ch.

Réfrigérateur 17.5 pi.cu. Blanc. No 53710.

799\$ ch.

Téléviseur 28" stéréo avec télécommande unifiée, fonction "image dans image". No 14260.

Seulement 99¢!

Sac de magasinage en tissu. Modèle réutilisable, protège l'environnement. Il est confectionné de fibres naturelles! Nos 29550/560. Ord. 2,99\$

9\$ ch.

Un classique: E.T. l'Extraterrestre... le film sur cassette vidéo!

14\$ ch.

Sélection de hauts (blouses, chandails etc.) ou de pantalons, jupes, pour femmes et jeunes femmes.

9\$ ch.

Sélection de chemises de nuit en coton brosse ou flanellette pour femmes.

29\$ ch.

Jeans Levi's™ second choix pour hommes. Jeans "Griffe rouge" dont 501, 531, 516 et Eurofit 535. Légères défauts n'affectant pas l'usage. Prix en vigueur dans la limite des stocks disponibles.

Seulement 9\$ ch.

Pantalon sport ceinturé, pour hommes. Modèles avec pinces devant, tailles 30-40. En tons variés.

29\$ ch.

Pull réversible pour hommes. Tailles P, M, G, TG.

2 pour seulement 5\$!

Dormeuse en tissu éponge pour bébé. Devant et jambes entièrement pressionnés; couleurs variées, offerts en tailles 11, 14, 20 lb. Sears ord. 2,97\$.

19\$ ch.

Super! Poussette parapluie pour bébés. No 66110.

RABAIS 40%

Sur les pantalons tout-aller à prix courants pour garçons. Tailles 8-18. A l'exclusion des jeans et pantalons en tissu molletonné.

3\$ ch.

T-shirt pour filles. Modèle très ample, super confortable! Tailles 8-18. No 7120.

RABAIS 50%

Sélection de coffres à bijoux. Ord. 9,99\$ à 124,99\$ Ch. 4,99\$ à 62,49\$

RABAIS 30%

Sélection de montres Fossil™ et Ferrel. Ord. 69,99\$ à 100\$. Ch. 48,99\$ à 69,99\$ Non disponibles aux magasins Sears de Repentigny et Ste-Marthe-sur-le-Lac.

1\$-2\$-4\$ ch.

Sélection de bagues, breloques, boucles d'oreilles. Modèles variés; certains en or 10K ou en argent sterling.

19\$ à 39\$ ch.

Sélection de rasoirs de marques Sears, Remington™, ou Philips™ pour femmes. Ord. 29,99\$ à 59,99\$.

Non disponibles aux magasins Sears de Repentigny et Ste-Marthe-sur-le-Lac.

Seulement 9\$ ch.

Pour coiffer vos cheveux! "Hot Breezes" et "Hot Stylers" nos 59391/392. Ord. 13,99\$ et 18,99\$.

99¢-1\$-2\$ ch.

Sélection de bijoux mode. Profitez de ces prix!

RABAIS 50%

Sélection de pantoufles pour hommes et femmes.

RABAIS 50%

Sélection de bottes de pluie fin de série pour enfants.

RABAIS 50%

Sélection de chaussures d'entraînement pour toute la famille.

Seulement 19\$

Chaussures de bateau pour hommes. Empeigne cuir, semelle caoutchouc; modèle no 1701.

Seulement 9\$

Sélection de chaussures pour femmes.

Seulement 2\$ ch.

Sélection de sacs à dos pour enfants!

Notre plus bas prix de l'année!

Ensemble Sears-O-Pedic™ "Confort Ultra Luxueux". Série 73170. Ord. 1039,99\$ à 1999,99\$ L'ens. 349,99\$ à 699,99\$

RABAIS 25%

Sur les prix courants des articles "Star Frits" de la série 22800 pour la cuisine.

RABAIS 20%

Sur les prix courants des poêles T-Fal™ de la série 13550. Pour une meilleure cuisson! Ord. 26,99\$ à 38,99\$ Ch. 21,59\$ à 31,19\$

RABAIS 50%

Sélection d'oreillers Durafil Plus™ et Durafil Supreme™. Séries 43860 et 43870. Ord. 17,99\$ à 29,99\$. Ch. 8,99\$ à 14,99\$

Offre exceptionnelle!

24\$ ch. tout format Magnifiques douillettes reversibles, polyester et coton.

Vedettes de l'année

88¢-1\$-3\$ ch. débarbouillettes, serviettes, drap de bain

Grande sélection de serviettes 100% coton pour la maison!

MOITIÉ PRIX!

Toutes les pièces "Le Creuset" en fonte, à prix courants!

MOITIÉ PRIX!

Du prix courant sur une sélection d'accessoires pour camions. Stock en magasin seulement.

19\$ ch.

Housses de siège d'auto; couleurs et modèles en stock seulement. Ord. 32,99\$

MOITIÉ PRIX!

9\$ et 14\$ ch. Ord. 19,99\$ et 28,99\$

Rabais 50% du prix courant d'une sélection de tapis d'auto.

199\$ ch. ord. 299,99\$

Cycle-exerciseur de qualité, à 5 réglages, cadre robuste en acier, guidon coussiné de mousse. No 30023.

99\$ ch. ord. 129,99\$

Bicyclette 20" pour filles. No 27820.

119\$ ch. ord. 159,99\$

Bicyclettes tout terrain 5 vitesses pour filles ou garçons. Nos 27744/745.

RABAIS 40%

59¢-11\$ ch. Mini-voitures "Majorettes". Métal moulé. Ord. 99¢ à 19,99\$

149\$ ch. ord. 179,99\$

Super! Barbecue-gril 30 000 BTU. Bouteille prête à remplir incluse. No 30857.

199\$ ch. ord. 219,99\$

Tondeuse à essence. No 36103.

199\$ ch. ord. 234,14\$

Tondeuse à essence. No 36415.

2899\$ ch. ord. 3692,90\$

Tracteur de jardin 18 HP. No 60728.

Centre d'optique Sears™

* Produits pour entretien de verres de contact: trois pour le prix de deux.

* Rabais 20% sur accessoires

* Rabais 10% sur lunettes de soleil

MC: Marque de commerce autorisée du Canada

PAS DE PAIEMENT PAS DE BONIMENT

PREND FIN DEMAIN!

L'offre "Pas de paiement" s'applique à tout article de 200\$ ou plus des rayons ameublement, gros appareils électroménagers, électronique, revêtements de sol et parures de fenêtres sur mesure. De plus, à l'achat d'un lit de bébé de 200\$ ou plus, le paiement du mobilier de bébé est aussi en différé.

Cette offre "Pas de paiement" est également valable à l'achat de tout article de 200\$ ou plus de meubles de patio, barbecues-grils et tondeuses, ainsi que tracteurs de jardin et accessoires de tracteur si achetés avec tracteur, piscines 4' de profondeur, et propulseurs. Tous les détails en magasin.

L'offre "Pas de paiement" est valable dans les magasins et bureaux de vente Sears ainsi que dans tout catalogue Sears courant jusqu'au samedi 14 mars 1992. CETTE OFFRE NE S'APPLIQUE PAS AUX ARTICLES SOLDÉS DES CENTRES DE LIQUIDATION.

SEARS

vous en avez pour votre argent...et plus

SATISFACTION OU REMBOURSEMENT

Les mentions "Ord." ou "Était" de Sears Canada Inc. se rapportent à des prix Sears.

SERVICE APRÈS-VENTE ASSURÉ DANS TOUT LE CANADA

LA CARTE DE CRÉDIT NO 1 DES MAGASINS À RAYONS AU CANADA

LE MAGASIN DES MARQUES KENMORE DIEHARD, CRAFTSMAN

Région de Montréal: Anjou: 353-7770, Brossard: 465-1000, LaSalle: 364-7310, Laval: 682-1200, Repentigny: 582-5532, St-Bruno: 441-6603, Ste-Marthe-sur-le-Lac: 491-5000, Ville St-Laurent: 335-7770.

Copyright Canada, 1992, Sears Canada Inc.

Tous les articles, couleurs ou tailles de cette page n'ont pas été offerts dans tous les magasins Sears.